

MINISTRES
ET EXPERTS
SONT D'ACCORD

CONSENSUS AUTOUR DE LA NÉCESSITÉ D'ALLER VERS DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

P 03

JUSTICE
LANCEMENT
OFFICIEL DU SERVICE
DE DEMANDE ET DE
RETRAIT À DISTANCE
DU CASTER
JUDICIAIRE

Le Monde

de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mardi 16 Février 2021 / N° 1046

Prix : 20 DA

PÉTROLE
LE BRENT
À 63,22
DOLLARS
HIER À
LONDRES

LA COUR DE TIPASA CONFIRME LES PEINES RENDUES
EN PREMIÈRE INSTANCE À L'ENCONTRE DE L'ANCIEN
WALI D'ALGER ABDELKADER ZOUKH

Page 03

INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE
SAÏDAL S'ALLIE
À **NOVO NORDISK**
POUR PRODUIRE
DE L'INSULINE



E-PAIEMENT:

L'AADL et AP
préparent le
lancement d'un
service dédié au
règlement du loyer

ZONES D'OMBRE :

LE RACCORDEMENT
À L'ÉLECTRICITÉ ET
AU GAZ, "UNE PRIORITÉ
NATIONALE ABSOLUE"

CONSTANTINE

RÉACTIVATION
DU COMITÉ DE
VEILLE, DE SUIVI ET
DE LUTTE CONTRE
LA GRIPPE AVIAIRE

HEURES DE SALAT

Horaires de prière à Alger du Mardi 16 Février 2021

Dohr	Asr	Maghreb	Icha
13:01	15:53	18:15	19:38

Horaires de prière à Alger du Mercredi 17 Février 2021

Fajr	Chourouk
06:20	07:48

Météo



Alger 20° / Oran 21° / Annaba 15° /
Constantine 18° / Béchar 16° / Biskra 16° /
Djelfa 16° / Sétif 14° / Ghardaïa 13° / Jijel 19° /
Tlemcen 22°

Bordj
Bou Arreridj

Brahim Laalami condamné à deux ans de prison ferme

L'activiste Laalami Chems Eddine dit Brahim, a été condamné, ce lundi 15 février 2021, à deux ans de prison ferme et une amende de 200 000 dinars, par le tribunal de Bordj Bou Arreridj, rapporte le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). La même source rappelle que lors de son procès tenu le 8 février 2021, le collectif des avocats de la défense du détenu Laalami Chems Eddine dit Brahim s'est retiré du procès, juste après lecture d'une déclaration, et refuse de plaider en l'absence de garanties d'un procès équitable. (Laalami refuse un procès à distance). Le parquet avait requis 4 ans de prison ferme assorti d'une amende de 500 000 Da à l'encontre du détenu Laalami Chems Eddine dit Brahim. Pour rappel, Laalami Chems Eddine dit Brahim et son frère Moussa Laalami qui est mineur (âgé de 17 ans) ainsi que Mourad Cheliga ont été placés sous mandat de dépôt le 9 Septembre 2021, après présentation en comparution immédiate. Yasser Laalami a été relâché.



FINANCE ISLAMIQUE

Bank ABC lance son guichet « Alburaq »

Après avoir obtenu l'autorisation de la Banque d'Algérie, Bank ABC a lancé sa nouvelle activité dans la fenêtre de la finance islamique avec le guichet « Alburaq ». C'est aujourd'hui que s'est déroulée la cérémonie de lancement du premier guichet « Alburaq » dédié à la finance islamique par Bank ABC. Cette dernière, a donc décidé de proposer à ses clients le service de la finance islamique, à travers son guichet « Alburaq » qui a été mis en place après un long travail su-

pervisé par des spécialistes de la Charia islamique. Lors de la cérémonie de lancement qui s'est déroulée au siège de la banque, ce matin, le directeur général de Bank ABC, M. Nadir Idir, était accompagné du président du comité charaïque, Abderahmane Senoussi ainsi que du directeur de la section islamique, Samir Rezag. Le directeur général, Nadir Idir, s'est exprimé à l'occasion du lancement d'Alburaq, et indique que la demande pour la finance islamique est forte : « Il existe une demande

réelle pour la finance islamique de la part des clients en Algérie, des entreprises comme des particuliers. C'est une finance dont le mode de fonctionnement repose sur les principes de la charia islamique. La finance islamique connaît depuis quelques années un engouement croissant à l'échelle mondiale. Bank ABC Algérie souhaite aujourd'hui avec sa fenêtre « Alburaq », devenir un des pionniers de la finance islamique en Algérie. »

France : Amende d'1,1 million d'euros pour Google après



L'ensemble des mosquées Le groupe américain Google a accepté de payer une amende d'1,1 million d'euros en France après avoir constitué un "classement trompeur" des hôtels du pays, substituant à la classification officielle une autre établie selon ses propres critères, a annoncé lundi le service administratif français de répression des fraudes. Lancée en 2019, une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a démontré "le caractère trompeur du classement des hôtels par Google, notamment sur son moteur de recherche", explique ce service dans un communiqué. En conséquence, "les sociétés Google Ireland et Google France ont corrigé leurs pratiques et, après accord du procureur de la République de Paris, ont accepté de payer une amende de 1,1 million d'euros dans le cadre d'une transaction pénale". Du côté du principal syndicat français du secteur, l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih), Laurent Duc, président de la branche hôtellerie, s'est dit "très satisfait", expliquant à l'AFP : "nous nous sommes insurgés contre cela dès 2008".

TIZI-OUZOU

Le corps inanimé d'un sexagénaire rejeté par la mer à Azeffoune



Le corps inanimé d'un sexagénaire rejeté par la mer, a été repêché, lundi après-midi, à Azeffoune à une soixantaine de kilomètres au nord-est de Tizi-Ouzou, a-t-on appris de la direction locale de la protection civile. Selon le chargé de communication de ce corps constitué, le capitaine Kamel Bouchakor, le corps sans vie de la victime, non encore identifiée, a été retrouvé et repêché par les garde-côtes à environ 150 mètres du rivage, au lieu-dit Taghza Levhar à l'entrée d'Azeffoune. Les éléments de l'unité de protection civile sont intervenus pour transférer le cadavre à la morgue de l'hôpital de cette localité côtière, a-t-on indiqué de même source.

MINERAIS D'OR

218 permis d'exploitation attribués aux jeunes de Tamanrasset et d'Illizi

Le corps inanimé d'un sexagénaire rejeté par la mer, a été repêché, lundi après-midi, à Azeffoune à une soixantaine de kilomètres au nord-est de Tizi-Ouzou, a-t-on appris de la direction locale de la protection civile. Selon le chargé de communication de ce corps constitué, le capitaine Kamel Bouchakor, le corps sans vie de la victime, non encore identifiée, a été retrouvé et repêché par les garde-côtes à environ 150 mètres du rivage, au lieu-dit Taghza Levhar à l'entrée d'Azeffoune. Les éléments de l'unité de protection civile sont intervenus pour transférer le cadavre à la morgue de l'hôpital de cette localité côtière, a-t-on indiqué de même source.



LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
FONDATION NATIONALE D'ÉDUCATION

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

BEDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 021737778

021737128

FAX 021739559

DÉLIVRÉ

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Covid-19

La mesure de confinement à domicile prorogée pour 15 jours

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (Covid-19) avec la prorogation du confinement partiel à domicile pour une durée de 15 jours, indique dimanche un communiqué des services du Premier ministre dont voici le texte

intégral : "En application des instructions de Monsieur le Président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale et au terme des consultations avec le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (Covid-19) et l'autorité sanitaire, le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus (Covid-19). Soutenue par la démarche basée sur la prudence, la progressivité et la flexibilité engagée par les pouvoirs publics et s'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque de propagation du Coronavirus (Covid-19), ces mesures visent à ajuster le dispositif de protection et de prévention en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique. Ces mesures se déclinent comme suit : 1. En matière de confinement partiel à domicile : La mesure de confinement partiel à domicile sera réaménagée et prorogée pendant une durée de quinze (15) jours, comme suit :

- La mesure de confinement partiel à domicile de vingt deux heures (22) jusqu'au lendemain à cinq (5) heures du matin est applicable dans les dix neuf (19) wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sidi Bel Abbès, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Oran, Boumerdes, El Tarf, Tissemsilt, Aïn Temouchent et Relizane.

- Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les vingt neuf (29) wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Laghouat, Oum El Bouaghi, Bejaia, Béchar, Tamenghasset, Tiaret, Djelfa, Sétif, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mascara, Ouargla, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Tindouf, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Ti-

paza, Mila, Aïn Defla, Naâma et Ghardaïa. Ces mesures de confinement sont applicables à partir du lundi 15 février 2021. Les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toute mesure qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination.

2- En matière d'activités sociales et économiques: La levée partielle de la mesure de fermeture des marchés de ventes des véhicules d'occasion sur l'ensemble du territoire national. L'ouverture des marchés de ventes des véhicules d'occasion sera autorisée tous les quinze (15) jours et soumise aux mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection sanitaires ainsi que de l'application des

sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants. La levée de la mesure de limitation du temps d'activité à vingt et une (21) heures concernant les établissements exerçant les activités suivantes :

- le commerce des appareils électroménagers
- le commerce d'articles ménagers et de décoration
- le commerce de literies et tissus d'ameublement
- le commerce d'articles de sport
- le commerce de jeux et de jouets
- les lieux de concentration de commerces
- les salons de coiffure pour hommes et pour femmes
- les pâtisseries et confiseries
- les cafés, restaurations et fast-food.

La levée de la mesure de limitation des activités des cafés, restaurations et fast-food à la vente à emporter uniquement. Cette mesure demeure soumise au dispositif préventif d'accompagnement devant être mis en place par les commerçants concernés comprenant

notamment :

- l'organisation des accès et le respect de l'espacement et la distanciation physique, tout en limitant le nombre de personnes à 50% des capacités d'accueil
- l'obligation du port du masque de protection
- l'affichage des mesures barrières et de prévention
- l'installation de paillasse de désinfection aux entrées
- la mise à la disposition des usagers et des clients de produits désinfectants, notamment les gels hydro-alcooliques
- le nettoyage et la désinfection quotidienne des locaux et des lieux. Les responsables et gérants des établissements sont également tenus, sous leur responsabilité, d'appliquer et de faire respecter les règles d'hygiène et les mesures de prévention et de protection ainsi que les protocoles sanitaires édictés par les pouvoirs publics en la matière. Toutefois, les walis pourront procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19.

Covid-19: la mesure de confinement à domicile...

L'ouverture progressive et contrôlée des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs et ce, travers les protocoles sanitaires qui leur sont dédiés et adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus. La reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes et ce, dans le respect des protocoles sanitaires qui leur sont dédiés et adoptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus. Il y a lieu de rappeler que l'activité d'hébergement demeure limitée à 50% des capacités d'accueil. L'activité des dortoirs est également autorisée dans la limite à 50% des capacités d'accueil et dans le strict respect des mesures de prévention et de protection sanitaires.

Des inspections inopinées pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place seront menées par les services de contrôle habilités qui pourront procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. Les responsables et gérants de ces établissements sont également tenus, sous leur responsabi-

lité, d'appliquer et de faire respecter les règles d'hygiène et les mesures de prévention et de protection ainsi que les protocoles sanitaires édictés par les pouvoirs publics en la matière. La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection sanitaires ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

3. Pour les mosquées : Il est procédé à l'ouverture de l'ensemble des mosquées sur le territoire national et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la propagation du Coronavirus (Covid-19), notamment le dispositif préventif d'accompagnement, mis en place pour les mosquées, comprenant notamment : l'interdiction d'accès aux femmes, aux enfants de moins de quinze (15) ans et aux personnes présentant une vulnérabilité sanitaire la fermeture des lieux d'ablution le port obligatoire du masque de protection et l'utilisation de tapis de prière personnel le respect de la distanciation physique entre les fidèles d'au moins, un mètre

et demi (1,5m) l'affichage des mesures barrières et de prévention l'organisation des accès de façon à respecter l'espacement et la distance physique ainsi que l'aménagement de l'entrée et de la sortie selon un sens unique de circulation, pour éviter les croisements des fidèles la mise à la disposition des fidèles de gel hydro-alcoolique l'interdiction de l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs l'aération naturelle et la désinfection régulière des mosquées. L'ouverture programmée des mosquées doit se faire sous le contrôle et la supervision des directeurs de wilaya des affaires religieuses et des wakfs, à travers les fonctionnaires de la mosquée et les comités des mosquées, et ce, en étroite coordination avec les services de la protection civile et des APC et le concours des comités de quartiers et du mouvement associatif local. Les walis peuvent, en outre, prendre des mesures de prévention et de protection, en tant que de besoin, par arrêté et procéder à des inspections inopinées pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place. Ils pourront, toutefois, procéder à leur fermeture immédiate en cas d'infraction aux mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19. Pour ce qui est de Djamâa El Djazaïr, celui-

ci continue d'accueillir les fidèles pour les cinq prières uniquement.

4- S'agissant des regroupements et rassemblements publics : La prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements tels que les regroupements au niveau des cimetières. La prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions. Les walis veilleront au respect de cette interdiction et de l'application des sanctions réglementaires à l'encontre des contrevenants ainsi que les propriétaires des lieux accueillant ces regroupements. Enfin, le Gouvernement réitère ses appels en direction des citoyens afin de poursuivre leur mobilisation et la discipline et renforcer les mesures de prudence pour lutter contre la propagation de cette épidémie et relever ce défi sanitaire, en respectant toujours les mesures barrières préconisées, telles que la distanciation physique, le port du masque obligatoire et le lavage fréquent des mains".

A.Z



La Cour de Tipasa confirme les peines rendues en première instance à l'encontre de l'ancien wali d'Alger Abdelkader Zoukh

La Cour de Tipasa a confirmé dimanche en appel les jugements rendus en première instance condamnant à des peines de deux fois 4 ans et 5 ans de prison ferme, l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh poursuivi dans des affaires de corruption. Le verdict dans cette affaire a été rendu suite à l'audience tenue le 6 février dernier, lors de laquelle le parquet a requis des peines de 10 à 15 ans de prison ferme contre l'ancien wali d'Alger pour des affaires impliquant des membres de la famille de l'ancien Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, le président de l'ex FCE, Ali Haddad, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et des membres de sa famille. Abdelkader Zoukh purge actuellement une peine de prison prononcée à son endroit décembre dernier par le tribunal de Tipasa qui l'a condamné à des peines de 4, 4 et 5 ans de prison ferme, assorties d'un amende d'un million de DA dans chacune des affaires pour lesquelles il est poursuivi, en plus de 10 millions de DA de compensations pour les pertes subies par le Trésor public. Il a été également interdit d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'Etat et de se porter candidat pour des postes politiques pendant 5 ans après l'expiration de sa peine. Zoukh a été poursuivi en tant que principal accusé dans l'affaire de la famille de Abdelghani Hamel (son épouse, son fils Chafik et sa fille Chahinez), pour "dilapidation déli-



bérée de deniers publics par un fonctionnaire", "utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction", "abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers". Pour ce qui des charges retenues contre Zoukh dans l'affaire de Ali Haddad, l'ancien président du FCE (témoin dans l'affaire), elles portent sur "abus de fonction et octroi d'indus privilégiés". Dans l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, Zoukh a été poursuivi pour "octroi délibéré de privilèges non justifiés à un tiers lors de

le conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, agrément d'exonérations fiscales et de rédactions sans justificatif légal". L'affaire de la famille Hamel remonte à 2014, lorsque celle-ci a bénéficié d'indus privilégiés, dont un foncier d'investissement de 7.128 M2, dans la zone de Bab Ezzouar (Alger), et d'un logement social participatif à Ouled Fayet, au profit de Hamel Chahinez, fille de l'ancien DGSN, outre l'octroi de neuf locaux commerciaux à Ouled

Fayet, au profit de sa femme, à un prix dérisoire. A cela s'ajoute l'octroi d'un logement social de type public locatif, à la cite Zerhouni Mokhtar de Mohammadia, sans la réunion des conditions fixées pour y ouvrir droit. Pour l'affaire Ali Haddad, les faits reprochés à l'ex-wali d'Alger ont causé d'énormes pertes en termes de foncier agricole, industriel et touristique ainsi qu'au Trésor public, en témoignent les enquêtes menées par l'Inspection générale des finances, qui font état d'infractions flagrantes à la Loi et aux dispositions légales réglementant les domaines de l'Etat, dans neuf dossiers d'investissement dans des projets "fictifs" non réalisés par Ali Haddad. Il s'agit, entre autres, d'une assiette de plus de 39.300 m2 dans la zone de Oued Semar, pour la création d'un complexe industriel, dans une région initialement destinée à abriter un jardin public, ce qui est en infraction totale avec la loi sur l'affectation des assiettes foncières. D'autres assiettes foncières ont été, également, indûment octroyées à Ali Haddad au niveau des communes de Hussein Dey, Ain Benian, et Dar El Beida, notamment, une assiette de plus de 16.000 m2 à Hussein Dey et l'accapement par Ali Haddad de plusieurs terrains agricoles d'une superficie totale de 30.000 m2 pour la réalisation d'un complexe sportif au profit du club de football USMA.

E.R

Salama assurances: plus de 4,6 milliards de DA de chiffre d'affaires en 2020

Le chiffre d'affaires de la compagnie Salama assurances a reculé de 15% en 2020 par rapport à 2019, soit une baisse en valeur de 793 millions de DA", a expliqué M. Benarbia lors de la présentation du bilan de 2020 de la compagnie. S'agissant du niveau du règlements des sinistres, il a at-

teint en 2020, près de 2,3 mds de DA, contre 2,4 mds de DA en 2019, soit en baisse de 5% "en lien direct avec les confinements qu'a connu l'ensemble des wilayas du pays", selon le DG. "Quand aux règlements dans la branche incendie, ils ont connu une hausse de 53% suite au règlement d'un sinistre important pour 310

millions de DA", a-t-il précisé. Concernant les investissements de la compagnie en 2020, ils ont connu une augmentation de 917 millions de dinars, a indiqué M. Benarbia. Ces investissements sont ainsi passés de 6,2 milliards de DA en 2019 à 7,1 milliards de DA en 2020, a-t-il précisé.

Cour d'Alger

10 ans de prison requises contre Anis Rahmani

Le Procureur général près la Cour d'Alger a requis lundi une peine de dix (10) ans de prison ferme, assortie d'une amende de 100.000 DA à l'encontre du Directeur général du groupe Ennahar, Mohamed Mokaddem, appelé Anis Rahmani, outre la confiscation des saisies L'accusé Mohamed Mokaddem est

poursuivi pour enregistrement et diffusion à travers la chaîne Ennahar d'une communication téléphonique qu'il avait eue avec un colonel de l'ANP sans autorisation préalable. Lors de son audition par la Cour, Mohamed Mokaddem a nié avoir été impliqué dans "la menace de l'intégrité territoriale ou la diffamation" contre l'Institution

de l'Armée nationale populaire (ANP). Le tribunal de première instance de Bir Mourad Rais avait requis, le 15 novembre dernier, une peine d'emprisonnement de cinq (5) ans ferme, assortie d'une amende de 100.000 DA à l'encontre de l'accusé qui a décidé de faire appel au niveau de la Cour d'Alger.

JUSTICE

Lancement officiel du service de demande et de retrait à distance du casier judiciaire

Le service de demande et de retrait à distance de la version électronique du casier judiciaire a été officiellement lancé lundi et a vu le retrait de "160 bulletins" dès les premières minutes de sa mise en service. Lancé officiellement du siège de la Direction générale de la modernisation de la justice (Bir Mourad Rais), ce nouveau mécanisme, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts visant à moderniser les services judiciaires et à simplifier les procédures d'obtention des documents judiciaires, en les fournissant à distance, permet au citoyen de demander et de retirer en ligne, la version électronique du casier judiciaire (Bulletin n3), a indiqué le directeur de l'Organisation et de la Prospection au ministère de la Justice, Moudjadj Mustapha qui a fait état de "160 bulletins retirés lors des dix premières minutes" du lancement de ce service. Ce service est désormais "disponible via le portail électronique du ministère",

après être amélioré, ce qui permettra au citoyen d'en bénéficier sans avoir à se déplacer aux juridictions, sachant que le casier judiciaire (Bulletin n3) délivré par voie électronique est exempté de la taxe judiciaire. Cette prestation s'inscrit dans une approche globale nationale visant à renforcer les mécanismes de rapprochement de l'administration des citoyens, représentant l'un des axes prioritaires auquel le gouvernement s'est engagé afin de concrétiser les jalons de la gouvernance électronique. Il convient de noter également que cette prestation est disponible pour l'ensemble des citoyens, sans ou avec condamnations, hormis les recherchés ou ceux établis à l'étranger. Par ailleurs, M. Moudjadj a affirmé que ce service est sécurisé, ajoutant que l'intéressé est amené à s'assurer de la véracité de la signature électronique du bulletin, d'autant que la signature est assignée aux juges qualifiés. En cas d'erreurs relatives aux coordonnées

d'état civil, l'intéressé est automatique orienté vers les juridictions compétentes afin de rectifier la faute. Le même responsable a en outre indiqué qu'en dépit du caractère confidentiel et personnel du bulletin retiré sur le site, il est permis à nombre d'administrations, légalement déterminées, à le consulter, en identifiant les raisons de cette consultation tel le recours aux enquêtes. Interrogé sur les finalités de ce service, notamment suite aux récentes déclarations du Garde des sceaux, Belkacem Zeghmami qui a affirmé que des peines sévères seront appliquées à l'endroit de toute personne qui refuse d'appliquer le décret exécutif signé par le Premier ministre concernant l'exemption de l'exigence de présentation du certificat de nationalité et du casier judiciaire dans les dossiers administratifs, M. Moudjadj a précisé que le casier judiciaire est demandé dans des domaines fixés par la loi.

M.L

Zones d'ombre

Le raccordement à l'électricité et au gaz, "une priorité nationale absolue" (Attar)

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar a affirmé lors d'une réunion avec les présidents de certaines Assemblées populaires communales (APC), l'engagement de son secteur à prendre en charge les préoccupations relatives au raccordement des zones d'ombre et des exploitations agricoles au gaz et à l'électricité, qualifiant cette démarche de "priorité nationale absolue", a indiqué un communiqué du ministère. "Le ministre de l'Energie a reçu, en compagnie du médiateur de la République, Karim Younes, le 14 février (dimanche) au siège de son département ministériel, des présidents de plusieurs APC des wilayas de M'Sila, Béjaïa et de Tizi Ouzou, accompagnés d'un nombre de représentants de la société civile de ces wilayas", lit-on dans le communiqué posté par le ministère sur sa page Facebook. "Une réunion lors de laquelle nombre de préoccupations et de dossiers relatifs au secteur de l'Energie et aux opérations de raccordement et d'approvisionnement en gaz et en électricité ont été soulevés", indique-t-on dans le communiqué. Le ministre a écouté "attentivement" les préoccupations soulevées et passé en revue, en présence du Directeur général du département gaz et électricité au ministère, un ensemble de projets en cours de réalisation et inscrits dans ces zones, ainsi que la cartographie des zones classées parmi les zones d'ombre", détaille la même source. Faisant part de la "disposition et de l'engagement du ministère à prendre en charge les dossiers soulevés, M. Attar a, toutefois, évoqué les problèmes qui entravent le Groupe Sonalgaz concernant le raccordement et l'approvisionnement de certaines zones en gaz et en électricité", au vu, a-t-il expliqué, de "l'existence d'oppositions aux projets en raison de leur implantation sur des terrains privés". Concernant ces problèmes, le ministre a attiré l'attention des maires, quant à "la nécessité d'agir en vue de remédier à ces problèmes, et ce dans le but de parachever et d'entamer plusieurs projets à l'arrêt".

M.L

MINISTRES ET EXPERTS SONT D'ACCORD

Consensus autour de la nécessité d'aller vers des énergies renouvelables

Face à l'épuisement des ressources énergétiques conventionnelles et l'augmentation de la demande interne en énergie, le gouvernement table de plus en plus sur le développement des énergies renouvelables.

Dans leurs récentes sorties publiques, le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar et son collègue chargé des énergies renouvelables, Chamseddine Chitour, ont lancé des appels pour l'utilisation des énergies renouvelables et remplacer progressivement les énergies conventionnelles. Parce que les « besoins énergétiques du pays d'ici à 2030 seront en deçà des prévisions du plan de développement du groupe public », le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar a réconforté, à la société nationale Sonelgaz de « baisser le nombre de projets destinés à relever la capacité de production d'électricité à partir du gaz naturel et investir dans les énergies renouvelables ». Le ministre avait estimé, récemment, qu'une nouvelle loi sur l'électricité revêt une « grande importance pour la réussite de la transition énergétique, l'accélération de l'introduction des énergies renouvelables, l'encouragement des investissements et la diversification de l'exploitation des res-



sources ». Il indiquera qu'il « est temps de revoir notre modèle énergétique qui semble dépassé ». Ce modèle, a-t-il poursuivi, « préconisait d'exporter au maximum des hydrocarbures dans l'objectif de transformer les revenus en investissements productifs ». Et, de noter : « Nous pensions qu'il suffisait d'acheter et de construire pour reproduire. Malheureuse-

ment, la vitesse d'évolution du progrès a été très élevée, et nous n'avons pas eu la capacité de supporter une recherche-développement pour atténuer cette accélération qui continue à provoquer des pertes de plus en plus lourdes de nos talents. » De son côté, le ministre chargé des énergies renouvelables, Chamseddine Chitour, a indiqué récemment que

le schéma de consommation actuel de l'énergie était dépassé. « L'Algérie consomme 800 millions m3 de gaz naturel par semaine ». Cela pose, à son sens, « un vrai problème, puisqu'à ce rythme et en termes de production d'électricité, on consomme environ 40 milliards m3 par an, sachant qu'un milliard de m3 de gaz équivaut à 300 millions de dollars ». Le schéma actuel met le pays devant un véritable dilemme, explique-t-il. A l'horizon 2030, « on aura un sérieux problème. Soit on consomme soit on exporte, notre énergie ». « Le pétrole et le gaz vont disparaître », a rappelé le ministre, précisant qu'« on ne peut pas continuer avec les voitures thermiques, il y a un train à prendre celui de la révolution électrique ». Pourtant, cette solution peut être largement dépassée. Des spécialistes rappellent les énormes capacités du pays en terme d'énergies renouvelables. L'Algérie est « probablement le pays Africain et Méditerranéen qui dispose du potentiel d'énergies renouvelables le

plus important à l'échelle régionale. Il est aussi le pays qui peut mobiliser le plus de ressources humaines et financières pour développer cette immense disponibilité, pour peu que la volonté politique soit clairement exprimée et, surtout suivie d'effets », écrit l'expert Nordine Grim dans une contribution sur le sujet. Il ajoutera que « Le pays dispose d'un large éventail d'énergies renouvelables, mais c'est le solaire qui est le plus à la portée des investisseurs, qui maîtrisent de mieux en mieux les coûts, l'évolution de la technologie et, bien entendu, les données du marché ». Pour illustrer son propos, il affirme que l'Algérie est en effet « l'un des plus importants gisements d'énergie solaire au monde avec une durée d'insolation de 2.000 à 3.900 heures par an, et une irradiation journalière de 3.000 à 6.000 Wh/M2, soit l'équivalent de 10 fois la consommation mondiale ». Mais pour l'heure, cette richesse n'est toujours pas exploitée !

Saïd Sadia

Cour de justice de Tipasa

Les peines prononcées à l'encontre de Abdelkader Zoukh confirmées

La Cour de Tipasa a confirmé dimanche en appel les jugements rendus en première instance condamnant à des peines de deux fois 4 ans et 5 ans de prison ferme, l'ancien wali d'Alger, Abdelkader Zoukh poursuivi dans des affaires de corruption. Le verdict dans cette affaire a été rendu suite à l'audience tenue le 6 février dernier, lors de laquelle le parquet a requis des peines de 10 à 15 ans de prison ferme contre l'ancien wali d'Alger pour des affaires impliquant des membres de la famille de l'ancien Directeur général de la sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, le président de l'ex FCE, Ali Haddad, l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et des membres de sa famille. Abdelkader Zoukh purge actuellement une peine de prison prononcée à son endroit décembre dernier par le tribunal de Tipasa qui l'a condamné à des peines de 4, 4 et 5 ans de prison ferme, assorties d'une amende d'un million de DA dans chacune des affaires pour lesquelles il est poursuivi, en plus de 10 millions de DA de compensations pour les pertes subies par le Trésor public. Il a été également interdit d'occuper des postes de responsabilité au sein de l'Etat et de se porter candidat pour des postes politiques pendant 5 ans après l'expiration de sa peine. Zoukh a été poursuivi en tant que principal accusé dans l'affaire de la famille de Abdelghani Hamel (son épouse, son fils Chafik et sa fille Chahinez), pour « dilapidation délibérée de deniers publics par un fonctionnaire », « utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction », « abus de fonction et violation



des lois et règlements dans le but d'obtention d'avantages pour un tiers ». Pour ce qui des charges retenues contre Zoukh dans l'affaire de Ali Haddad, l'ancien président du FCE (témoin dans l'affaire), elles portent sur « abus de fonction et octroi d'indus privilèges ». Dans l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, Zoukh a été poursuivi pour « octroi délibéré de privilèges non justifiés à un tiers lors de la conclusion d'un marché et d'accords illégaux, corruption dans l'attribution de marchés publics et de contrats, dilapidation de deniers publics, abus de fonction, conflit d'intérêts, agrément d'exonérations fiscales et de réductions sans justificatif légal ». L'affaire de la famille Hamel remonte à 2014, lorsque celle-ci a bénéficié d'indus privilèges, dont un foncier d'investissement de 7.128 M2, dans la zone de Bab Ezzouar (Alger), et d'un logement social participatif à Ouled Fayet, au profit de Hamel Chahinez, fille de l'ancien DGSN, outre l'octroi de neuf locaux commerciaux à

Ouled Fayet, au profit de sa femme, à un prix dérisoire. A cela s'ajoute l'octroi d'un logement social de type public locatif, à la cite Zerhouni Mokhtar de Mohammadia, sans la réunion des conditions fixées pour y ouvrir droit. Pour l'affaire Ali Haddad, les faits reprochés à l'ex-wali d'Alger ont causé d'énormes pertes en termes de foncier agricole, industriel et touristique ainsi qu'au Trésor public, en témoignent les enquêtes menées par l'Inspection générale des finances, qui font état d'infractions flagrantes à la Loi et aux dispositions légales règlementant les domaines de l'Etat, dans neuf dossiers d'investissement dans des projets « fictifs » non réalisés par Ali Haddad. Il s'agit, entre autres, d'une assiette de plus de 39.300 m2 dans la zone de Oued Semar, pour la création d'un complexe industriel, dans une région initialement destinée à abriter un jardin public, ce qui est en infraction totale avec la loi sur l'affectation des assiettes foncières. D'autres assiettes foncières ont été, également, indûment octroyées à Ali Haddad au niveau des communes de Hussein Dey, Ain Benian, et Dar El Beida, notamment, une assiette de plus de 16.000 m2 à Hussein Dey et l'accapement par Ali Haddad de plusieurs terrains agricoles d'une superficie totale de 30.000 m2 pour la réalisation d'un complexe sportif au profit du club de football USMA. Concernant l'affaire relative à l'octroi de privilèges à la famille Mahieddine Tahkout, il a été question notamment de la délivrance de décisions d'affectation concernant 15 arrêtés de droit de concession pour investissement dans un foncier industriel sis à Alger.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Saïdal s'allie à Novo Nordisk pour produire de l'insuline



Un projet de partenariat est en cours de préparation entre le groupe public d'industries pharmaceutiques « Saïdal » et l'entreprise pharmaceutique danoise « Novo Nordisk » pour la production locale de l'insuline à partir de 2021-2022, a indiqué le ministère de l'Industrie pharmaceutique dans un bilan sur les réalisations du secteur au titre de l'exercice 2020. Ce projet commun est actuellement en cours d'élaboration, précise la même source, rappelant que le premier responsable du secteur, Lotfi Benbahmed a affirmé, il y a quelques jours, que l'Algérie avançait à pas sûrs vers une autosuffisance dans la production de l'insuline. Le bilan du ministère a rappelé les projets d'industrie pharmaceutique inaugurés en 2020, citant notamment l'inauguration, en septembre dernier, d'une chaîne de production du Varenox, un biosimilaire de l'Enoxaparine injectable, avec une capacité de production pouvant atteindre 75.000 unités/jour, un projet qui permettra de « renoncer à l'importation de ce médicament qui coûte plus de 60 millions de dollars ». En novembre 2020, une convention de partenariat a été signée entre les laboratoires Saïdal et Pfizer pour la production locale des produits à forte valeur ajoutée, notamment les médicaments anticancéreux. En Décembre de la même année, un mémorandum d'entente a été signé entre Saïdal et la société sud coréenne CKD OTTO pour la fabrication, dans une première étape, de six types de médicaments anticancéreux.

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

320 médicaments locaux commercialisés en 2020 (ministère)

Au total, 320 médicaments locaux en attente d'enregistrement depuis plusieurs années au niveau de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP) ont été commercialisés en 2020, à la faveur des instructions du ministère de l'Industrie pharmaceutique de simplifier les demandes d'enregistrement des médicaments, a indiqué ce département ministériel dans un bilan des réalisations du secteur au titre de l'exercice 2020. Cette mesure a permis la commercialisation de 320 médicaments locaux, en attente d'enregistrement depuis plusieurs années, à la faveur des instructions données par le ministère de l'Industrie pharmaceutique à l'ANPP pour parachever l'enregistrement des médicaments via la validation automatique des prix proposés par les entreprises pharmaceutiques, indique-t-on de même source. En 2020, les mesures de signature des quittances de paiement des droits d'enregistrement ont été simplifiées, ce qui a permis d'amener le délai de délivrance de ces documents à 48 h au lieu de 12 à 18 mois précédemment. Dans le cadre de la numérisation, une collaboration est établie avec l'Institut national de l'informatique (INI) pour la numérisation des mesures de délivrance des programmes d'importation et mesures d'enregistrement et de validation outre le suivi et le contrôle des stocks de médicaments. Par ailleurs, le ministère a rappelé que son plan d'action reposait sur



8 axes que sont la révision de la législation actuelle, la mise en place d'un cadre organisationnel général approprié et la formulation d'une organisation à même de permettre à l'ANPP de réguler les activités des entreprises pharmaceutiques, de développer l'industrie pharmaceutique, de réguler le marché, de relancer la veille stratégique, outre la simplification administrative et la numérisation. Sur le plan organisationnel, six (06) directions ministérielles ont été créées, dont quatre (04) directions techniques: la direction de la production, du développement industriel et de la promotion de l'exportation et de la recherche, la direction des activités phar-

maceutiques et de la régulation, la direction des systèmes d'information et de la documentation ainsi que la direction de la veille stratégique. Un nouveau cadre réglementaire a également été mis au point pour la mise en place effective des comités d'enregistrement et de certification, ainsi que du comité économique intersectoriel des médicaments afin de lui permettre de mener à bien ses tâches et de rattraper le retard constaté. Par ailleurs, le bilan du ministère fait état de l'élaboration d'un projet de décret exécutif relatif aux établissements pharmaceutiques. Le texte permettra de vérifier la territorialité de la responsabilité pharmaceutique, en vue de garantir la dis-

ponibilité et la qualité des produits pharmaceutiques et définir les cinq types d'établissements pharmaceutiques et les cahiers de charges y afférents (fabrication - import - export - distribution - exploitation). S'agissant de la régulation du marché national, un système de contrôle "strict" a été mis en place pour les opérations d'importation de produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, en présentant, obligatoirement, "une attestation de régulation" lors de la pré-domiciliation bancaire destiné à l'importation des produits délivrée par les services du ministère, en ce sens que 5.849 attestations ont été remises jusqu'à fin 2020. Dans le cadre de la veille stratégique sur la disponibilité, un comité organisé sous forme d'un observatoire a été mis en place, lequel regroupe tous les acteurs en matière de production et de commercialisation des médicaments, afin d'assurer la stabilité et le suivi du marché et d'anticiper les perturbations qui peuvent surgir. Il a été également question de mettre au point une nouvelle politique pour fixer les prix des médicaments soumis à l'enregistrement sur la base d'une étude économique et pharmaceutique, à l'effet d'évaluer le taux d'intégration, en prenant en ligne de compte le coût des intrants importés, "ce qui permettra de définir les priorités d'enregistrement pour la production locale".

R.Y

E-Paiement

L'AADL et AP préparent le lancement d'un service dédié au règlement du loyer

L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) et Algérie Poste (AP) préparent le lancement d'un service au profit des bénéficiaires de logements de type location-vente, en vue de leur permettre de régler leur loyer par e-paiement à travers l'utilisation de la carte Edahabia, a de l'AADL. Ce service permettra aux locataires de logement de la formule location-vente, de régler leur loyer, via les systèmes d'e-paiement qui seront installés au niveau des bureaux de gestion existant dans les différentes cités AADL. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stra-

tégie, lancée par l'AADL, en matière de numérisation, à l'effet de rapprocher les prestations des bénéficiaires de logements de type location-vente, selon le communiqué. Dans le cadre des préparatifs pour le lancement de ce service, le Directeur général de l'AADL, Mohamed Tarek Belaribi a tenu, lundi, une réunion avec la Directrice générale d'Algérie Poste, des responsables du même établissement, le Directeur général adjoint de la filiale de gestion immobilière (GEST-IMMO), ainsi qu'avec la directrice du recensement et de l'information de l'AADL. Dans ce cadre, le DG de l'AADL a écouté un exposé présenté par le

directeur Informatique et Sécurité des réseaux, autour des modalités d'utilisation de cette technique et de règlement des loyers. Ce service permettra aux locataires de la formule location-vente de régler leur loyer, via un système de e-paiement qui sera installé au niveau des bureaux de gestion des différentes cités AADL. Ce service sera également disponible via une application téléchargeable sur le téléphone. Un système QR peut être également utilisé pour ce service, ou à travers le recours au prélèvement mensuel ou bien le paiement ordinaire au niveau des bureaux d'AP.

j.k

Constantine

Réactivation du Comité de veille, de suivi et de lutte contre la grippe aviaire (DSA)



Le Comité de veille, de suivi et de lutte contre la maladie de la grippe aviaire a été réactivé dans la wilaya de Constantine, a-t-on appris lundi d'un cadre de la direction des Services agricoles (DSA). Le comité, installé en 2005 à l'échelle locale et supervisé par le wali, a pour principale mission "d'intervenir de manière immédiate en cas de détection d'un foyer de grippe aviaire parmi l'élevage de volaille", a indiqué à l'APS, l'inspecteur vétérinaire relevant de la DSA, Mourad Ben Amer. Il est constitué de plusieurs représentants des directions de la Santé (DSP), des Ressources en eau (DRE), de l'Environnement, des services de la Protection civile, l'Inspection vétérinaire de la DSA la Conservation des forêts ainsi que la Gendarmerie et la Sûreté nationales, a-t-il précisé. "L'activation de ce comité s'inscrit dans le cadre des mesures prises par les autorités publiques visant la prévention contre ce type de grippe après la détection d'un foyer dans la commune d'Ain Fekroune, wilaya d'Oum El Bouaghi", a affirmé M. Ben Amer. Par ailleurs, des actions de contrôle des bâtiments d'élevage de volailles ont été engagées dans la wilaya de Constantine, depuis le début du mois de janvier dernier par les services de l'inspection vétérinaire, dans le cadre des procédures portant prévention contre cette maladie, a souligné le représentant local du secteur agricole. Il a déclaré dans ce contexte que "des recommandations ont été données aux éleveurs de la filière avicole pour la désinfection et le nettoyage réguliers de l'ensemble des structures d'élevage". Les recommandations sont axées également sur l'élimination des bassins d'eau installés à l'extérieur des bâtiments d'élevage, qui constituent une source d'eau pour les oiseaux migrateurs et la limitation d'accès à ces bâtiments, a ajouté la même source. Le responsable a souligné également qu'"aucun foyer de grippe aviaire n'a été détecté ces dernières années dans la wilaya". Le secteur agricole dans la wilaya de Constantine dispose actuellement de plus de 1.500 bâtiments et serres d'élevage avicole répartis sur les douze (12) communes de la wilaya, dont un nombre important est concentré dans les localités de Zighoud Youcef et d'Ain Abid, selon les statistiques établies par les services de la DSA.

A.Z

Pétrole

Le Brent à 63,22 dollars lundi à Londres

Les cours du pétrole ont poursuivi, lundi, leur progression, entamée depuis le début de la semaine dernière, dans un marché optimiste grâce à de multiples facteurs tant sur l'offre que sur la demande. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril gagnait 1,27% à Londres, à 63,22 dollars, au plus haut depuis le 22 janvier 2020. Il avait franchi la barre des 60 dollars lundi dernier. Le baril de pétrole américain de WTI a franchi la barre des 60 dollars, une première depuis le 9 janvier 2020, effaçant ainsi les dégâts de la pandémie de Covid-19 grâce à de multiples facteurs tant sur l'offre que sur la demande. Le baril américain de WTI pour le mois de mars s'appréciait de 1,78% par rapport à la clôture de vendredi, à 60,53 dollars, après avoir passé dès les pre-

miers échanges asiatiques la barre de 60 dollars. "L'optimisme concernant le déploiement des vaccins (contre le Covid-19) permet d'alimenter l'appétit pour le risque", a commenté Carlo Alberto De Casa, analyste. "Cette situation, conjuguée aux énormes liquidités injectées par les banques centrales, tire les marchés vers le haut, dont celui du pétrole", a-t-il ajouté. Le brut est orienté à la hausse depuis plusieurs mois du fait d'un regain d'optimisme, de la conviction selon laquelle le ralentissement du rythme des infections et le lancement des campagnes de vaccination permettra de renouer avec une forme de normalité, et donc d'encourager la demande. Les deux contrats de référence ont grimpé de plus de 20% depuis le début de l'année. La situation météorologique

particulière aux Etats-Unis était également de nature à soutenir le mouvement haussier de l'or noir, le Texas étant en proie à une vague de froid qui pourrait selon plusieurs observateurs et acteurs de marché peser sur la production du fait de la mise à l'arrêt de certains puits, de coupures de courant et de perturbation des transports. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) ont partagé jeudi dernier des perspectives prudentes sur la demande d'or noir cette année. Et les prix au plus haut depuis plus d'un an encouragent les producteurs à ouvrir le robinet un peu plus. Enfin, la séance est écourtée lundi en raison de jours fériés dans certains pays asiatiques pour le Nouvel an lunaire et aux Etats-Unis pour le "Presidents' Day".

Trafic ferroviaire La ligne Annaba-Alger reprend du service

Le trafic ferroviaire des voyageurs desservant la ligne Annaba-Alger a repris lundi dans le respect strict des mesures de prévention de la Covid-19, a-t-on appris du directeur régional de la SNTF à Annaba, Abderrazak Benbelgacem. Les navettes sont programmées exclusivement de jour, à savoir de 06H00 à 17H00 avec le maintien uniquement du service de la 2ème classe en places assises et la suppression du service de première classe (couchette), a précisé le même responsable. Trois dessertes hebdomadaires ont été ainsi programmées sur cette ligne avec respect des mesures de distanciation, de désinfection, d'obligation du port des masques de protection et un taux de remplissage limité à 50

%, selon la même source. Ce train qui dispose d'une capacité de 240 voyageurs, compte des arrêts dans les villes de Constantine, Sétif, Bordj Bou Arreridj et de Bouira. Le train d'Annaba a connu fin décembre la reprise de service du train de banlieue Annaba/Sidi Amar réservé aux étudiants ainsi que les trains de voyageurs sur les lignes Annaba/El Hadjar/Chihani (wilaya El Tarf) et Annaba/Berrahal. Des arrêts seront aménagés pour le train Annaba/Berrahal au niveau des agglomérations Essaroual et Oued Ennil, dans la commune d'El Bouni, dans le cadre du rapprochement du service de transport ferroviaire du citoyen et dans le respect des mesures de prévention de la Covid-19, a précisé la même source.



BÉJAÏA

Trois morts et un blessé grave dans une collision entre deux véhicules à Boudjellil (protection civile)

Trois personnes ont trouvé la mort et une autre gravement blessée dans une collision entre deux véhicules survenue dans la nuit de dimanche à lundi, sur un tronçon de la pénétrente Bejaia-Ahnif (Bouira), à hauteur de la localité de Boudjellil, à 75 km à l'ouest de Bejaia, a fait trois morts et un blessé grave, a indiqué un communiqué de la protec-

tion civile. Les victimes décédées dans cet accident qui s'est produit à 00h30, sont âgées de 34, 23 et 28 ans, et sont toutes originaires de la wilaya de Bordj-Bou-Arredj, sont mortes sur le coup, a-t-on précisé de même source. Quant au blessé, un trentenaire, non identifié, il a été transféré à la polyclinique de la ville de Tazmalt, dans un état jugé "grave" ayant subi

de sérieuses blessures, a-t-on ajouté. L'on ignore les causes à l'origine de ce drame advenu à un moment où la circulation était très fluide sur cet axe autoroutier, inauguré il y a moins de deux ans et desservant en grande partie les localités situées le long de l'oued et de la vallée de la Soummam et qui pour l'heure ne connaît pas encore des situations d'engorgement.

Démantèlement d'une bande criminelle et saisie de 1.600 comprimés psychotropes (Sûreté d'Alger)

Les services de Sûreté de la circonscription administrative d'El Harrach ont démantelé une bande criminelle s'adonnant au trafic de psychotropes et saisi 1.600 comprimés psychotropes, a indiqué dimanche un communiqué de ces services. Agis-

sant sur la base d'informations faisant état d'un individu s'adonnant au trafic de drogues au niveau d'un quartier à Bach Djerrah, les agents de sécurité ont procédé à l'arrestation d'un suspect en possession de 1.600 comprimés psychotropes, a précisé le communi-

qué. Les services de Sûreté ont procédé à l'arrestation d'un deuxième suspect en possession de 65.000 DA. Après parachèvement des procédures en vigueur, les mis en cause ont été présentés devant le Procureur de la République territorialement compétent.

BOUIRA

Plus de 7.500 dossiers de logements sociaux examinés

Plus de 7.500 demandes de logements sociaux ont été examinées par les commissions d'enquête de la wilaya en prévision de la distribution prochaine de plus unités, a-t-on appris, dimanche, des services de la wilaya. "Quinze brigades (commissions) d'enquête ont examiné jusqu'à présent 7.531 dossiers de demandes de logements sociaux pour la municipalité de Bouira", a expliqué la cellule de la communication de la wilaya dans un communiqué. Suite aux protestations

que connaît depuis plusieurs mois la ville de Bouira, le wali Lekhal Ayat Abdeslam s'est réuni, samedi soir, avec des représentants de la société civile et de quartiers ainsi qu'avec le président de l'Assemblée populaire communale (APC) est les responsables de la Daïra, pour apporter des éclaircissements sur le cours des enquêtes concernant les logements sociaux à Bouira, a-t-on précisé. Selon le même communiqué, "des enquêtes administratives seront lancées très bientôt pour examiner 5.693 autres

dossiers introduits auprès de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) et de l'agence foncière de la wilaya (AGFW)". Ainsi, les services de la Daïra ont appelé tous les souscripteurs à réactualiser leurs dossiers avant le 18 février en cours en prévision de l'établissement de la liste définitive des bénéficiaires, est-il souligné. Dans ce contexte, le premier magistrat de la wilaya, a réitéré son engagement à assurer une distribution "équitable et transparente" des logements sociaux,

Le secteur sauvegardé du vieux ksar d'Ouargla : Plus de 30 anciennes bâtisses à restaurer (wilaya)

Au total, 34 anciennes bâtisses du vieux ksar d'Ouargla seront restaurées à la faveur d'un plan de préservation du secteur sauvegardé au niveau de ce site patrimonial, dont les travaux ont été lancés dernièrement, a-t-on appris dimanche des services de la wilaya. L'opération de restauration, dont le suivi a été confié à des bureaux d'études agréés par le ministère de la Culture et des Arts et chargés de la préservation du cachet architectural du ksar, a été lancée grâce à des aides accordées au titre d'un plan d'envergure de restauration et de résorption de l'habitat précaire en milieu urbanistique ancien. Pour ce faire, une tranche de 179 aides, sur un total de 2.000

aides retenues pour les différentes communes de la wilaya, a été affectée aux occupants de ce site ancien, a déclaré le wali d'Ouargla, Aboubakr-Seddik Boucetta, lors de l'inspection du chantier de restauration des bâtisses du ksar. Les services de la wilaya accordent tout l'intérêt voulu à cette opération, a fait savoir le wali avant de mettre l'accent sur le renforcement des efforts de protection des différents ksour de la wilaya, legs culturel et historique et sites touristiques. "Il appartient d'opter pour les matières premières locales dans les opérations de restauration et de reconstruction en vue de préserver le cachet architectural et la valeur historique de ce patrimoine ancestral", a souligné le

wali d'Ouargla, avant de signaler que les autorités locales accompagnent et soutiennent les entreprises spécialisées dans la restauration des sites archéologiques et historiques. Le président de l'association pour la culture et la réforme du vieux ksar d'Ouargla, Hacène Boughaba, révélé, pour sa part, que l'aide accordée à la restauration a été limitée à 700.000 DA octroyée en tranches aux bénéficiaires titulaires d'actes de propriété foncière. Plus de 300 bâtisses, sur un total de 2.300 unités, nécessitant des travaux de restauration ont été recensées au niveau du vieux ksar d'Ouargla, a avancé M. Boughaba.

A.Z

Adrar

Début de l'opération de vaccination anti Covid-19

L'opération de vaccination contre le coronavirus (Covid-19) a débuté dimanche dans la wilaya d'Adrar, dans le cadre des mesures sanitaires prises par les pouvoirs publics pour prévenir et faire face à la pandémie. L'opération a été lancée à partir du centre anticancéreux, où ont été remises les premières doses du vaccin Astra Zeneca, en présence des autorités de la wilaya et des responsables du secteur de la Santé. La wilaya d'Adrar s'est vu accorder un premier quota constitué de 780 doses du vaccin, qui sera réparti sur les centres retenus pour cette vaccination à travers les différents établissements sanitaires de la wilaya, en vue de permettre au citoyen de se faire vacciner, a fait savoir le chef de service prévention à la direction locale de la Santé et de la Population.

Laghouat

Sensibilisation sur le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus

Une caravane de sensibilisation sur le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus a été lancée dimanche et devra sillonner diverses communes et zones d'ombre de la wilaya de Laghouat, a-t-on appris auprès de la direction locale de la Santé et de la Population (DSP). Encadrée par un staff médical spécialisé de l'établissement hospitalier spécialisé Mère-Enfant "Dr.Saâdane" de Laghouat, appuyé de paramédicaux (sages-femmes et infirmiers), cette caravane a effectué sa première halte à la polyclinique "Chahid Naoum Merigues" de Ksar El-Hirane, ciblant près de 70 femmes déjà inscrites, avant de se poursuivre dans d'autres régions, a indiqué le DSP, Abdelmadjid Tigha. Cette campagne vise à dépister précocement le cancer du col de l'utérus pour la lutte contre cette maladie et prodiguer les soins nécessaires, a affirmé Amina Zemigri, gynécologue-obstétricienne. Le directeur de la polyclinique de Ksar El-Hirane, Aïssa Benzait, a salué, de son côté, les efforts fournis par le staff médical lors de cette campagne contribuant à la prise en charge des malades.

Vers la création d'une réserve steppique à Sidi Bel-Abbes pour la protection des plantes épineuses

La Conservation régionale de développement de la steppe de Saïda envisage de créer, vers la fin du premier trimestre de 2021, une réserve steppique pour la protection des plantes épineuses destinées au pâturage des chameaux dans le sud de la wilaya de Sidi Bel-Abbes, a-t-on appris dimanche auprès de cette instance. La réserve pastorale sera créée sur une superficie de 2.000 hectares dans la commune de Bir Hmam et fournira de la nourriture pour plus de 200 têtes de chameaux dans cette région, a indiqué le responsable de la Conservation régionale, Abdelwahab Mâachou. La conservation régionale mettra en place tous les moyens nécessaires pour la protection de ce périmètre contre toute agression comme le pâturage et les labours illicites des terres steppiques, a-t-il précisé. La réserve pastorale sera exploitée de manière rationnelle par les éleveurs de chameaux afin d'éviter sa détérioration, a-t-on ajouté. La superficie globale des terres steppiques dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes s'élève à 124.750 ha répartis entre les daïras de Merhoum et Ras El-Ma.

Nécessité d'augmenter la cadence de l'investissement industriel à Souk Ahras (ministre)

Le ministre de l'Industrie, Farhat Aït Ali Braham, a affirmé dimanche à Souk Ahras que son département ministériel œuvre en coordination avec les autorités de cette wilaya frontalière pour y "augmenter la cadence de l'investissement dans diverses filières industrielles". "La création de zones industrielles et d'activités à travers les communes de la wilaya frontalière vise à élever la cadence des investissements et encourager les investisseurs à lancer des projets à même de booster le développement local", a expliqué le ministre, dans une déclaration à la presse, en marge de son inspection d'une unité de production de poteaux électriques en béton armé dans la commune de Bir Bouhouch. Mettant en exergue "les atouts prometteurs de la wilaya à vocation agricole notamment pour l'industrie de de

transformation", il a invité les investisseurs publics et privés à en tirer avantage. Selon les explications données à l'occasion au ministre, la wilaya de Souk Ahras compte deux zones industrielles et 14 zones d'activités totalisant 400 hectares de foncier industriel répartis sur plusieurs communes et dont les taux d'aménagement diffèrent. Lors de son inspection au début de sa visite de l'unité de l'Entreprise nationale des peintures de la ville de Souk Ahras, le ministre de l'Industrie a appelé à "recruter une main d'œuvre technique qualifiée", rappelant à l'occasion les conventions signées par son département avec les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de la Formation et de l'Enseignement professionnels pour la qualification des travailleurs. M. Aït Ali Braham a instruit de créer au sein

de l'entreprise, un laboratoire de recherche chargé d'améliorer la qualité des produits et augmenter le taux d'intégration pour réduire la facture des importations. Le premier responsable du secteur a également inspecté la briqueterie privée Taghaste du chef-lieu de wilaya, qui dispose d'une capacité de production annuelle de 320.000 tonnes et emploie 250 travailleurs. Il a rappelé, in situ, "l'encouragement et l'accompagnement apportés par l'Etat aux porteurs de projets d'investissement". Sur les sites des zones d'activités de M'daourouch et Bir Bouhouch, le ministre a insisté sur l'achèvement de leurs travaux d'aménagement dans "les plus brefs délais" ainsi que leur exécution dans le respect des normes pour garantir la pérennité des infrastructures de base et répondre aux attentes des investisseurs.

Guelma/Covid-19

Une caravane mobile de vaccination des habitants de 56 zones d'ombre

Une caravane mobile de vaccination des habitants de 56 zones d'ombre de la wilaya de Guelma contre la Covid-19 a été lancée dimanche. Devant opérer sur plusieurs étapes, la caravane, lancée depuis le siège de la wilaya, a entamé sa mission dans trois (3) zones d'ombre aux villages d'Ain Fras (commune d'Ain Larbi) et Sbaâ Layoun (commune d'Ain Sandel) ainsi que la mechtas Magâad Syoud (commune de Hammam N'Bail). S'exprimant en marge du lancement de cette caravane de vaccination contre la Covid-19, le directeur de la santé et de la population (DSP), Tahar Rahmani, a déclaré à l'APS, que les mechtas ciblées sont réparties sur 18 communes, soulignant que l'opération de vaccination se déroulera selon un programme établi déterminant les dates de déplacement

des équipes médicales d'une localité à une autre. L'opération de recensement et de programmation des zones d'ombre ciblées par cette caravane a été menée en fonction de la proximité de ces régions des établissements de santé ainsi que le nombre d'habitants et des malades chroniques dans chaque localité, a-t-il fait savoir. Dix (10) équipes médicales mobiles ont été réquisitionnées pour couvrir l'ensemble des mechtas et villages concernés par cette caravane de vaccination contre le coronavirus (Covid-19), a indiqué le DSP de Guelma, précisant que cette opération se poursuivra "jusqu'à l'achèvement de la vaccination des habitants des localités programmées". Au cours de la première journée de cette caravane, 30 citoyens ont été vaccinés à travers les localités concernées, soit une

moyenne de 10 personnes par zone d'ombre, a-t-on relevé, notant que l'opération s'est déroulée dans des conditions excellentes, marquées par un strict respect des mesures de prévention. Les démarches du processus de vaccination ont été appliquées de manière à soumettre tous les sujets à un examen médical complet avant d'entamer la procédure vaccinale, a-t-on encore signalé, ajoutant que les patients sont restés 30 minutes en observation après leur vaccination. De leur côté, les habitants des ces zones enclavées ont salué cette "initiative" qui traduit la volonté des pouvoirs publics à prendre en charge les préoccupations de la population de ces localités, notamment la vaccination contre la Covid-19, selon les déclarations recueillies par l'APS.

BECHAR

Attribution prochaine de plus de 270 logements publics locatifs (responsable)

At moins 279 logements publics locatifs (LPL) seront attribués prochainement à leurs bénéficiaires dans plusieurs collectivités de la wilaya, a-t-on appris lundi du wali de Bechar. Ce quota de logement sera attribué au niveau de plusieurs communes de la wilaya, notamment Abadla, Mechraa-Houari Boumediene, Erg-Farradj, Ksabi et Kerzaz, à l'occasion de la commémoration de la journée nationale du Chahid, a précisé M. Mohamed Belkateb. L'attribution de ces logements s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces communes, en plus de répondre aux attentes des citoyens en matière d'habitat décent, a-t-il ajouté. La wilaya entend généraliser l'habitat rural, qui répond favorablement aux besoins et exigences sociales et culturelles des habitants de la région, mieux que les actuels programmes de logements, à savoir les bâtiments à plusieurs étages, signale le chef de l'exécutif de la wilaya. "Nous allons dès cette année, et suivant les prochaines notifications de nouveaux programmes de ce type d'habitat par le ministère de l'Habitat, créer des segments de 100, 150 et 200 unités, à être implantés sur une même assiette foncière pour permettre, en plus de favoriser ce genre d'habitat qui a un vif succès auprès de la population, la réalisation des différents réseaux (eau potable, assainissement, gaz, électricité et téléphonie) avec des délais réduits", a expliqué M. Belkateb. Et d'annoncer aussi: "Prochainement nous allons attribuer 1.000 aides financières pour les bénéficiaires de ce programme sur un global de 6.000 aides dont a bénéficié la wilaya". La wilaya a bénéficié, par phases successives, d'un quota de plus de 20.000 unités du même programme d'habitat.

BECHAR

Equipements modernes au profit des hôpitaux de Béni-Ounif et Kerzaz (DSP)

Des équipements médicaux modernes, acquis pour un montant de 300 millions DA, viennent d'être mis en place au niveau des hôpitaux des communes de Béni-Ounif et de Kerzaz (wilaya de Bechar), a-t-on appris lundi auprès de la direction locale de la Santé et de la Population (DSP). Ces équipements médicaux vont contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades et permettre aux praticiens de la santé publique de disposer de moyens et matériels médicaux adaptés à leurs besoins pour les diagnostics et soins, a indiqué le DSP par intérim, Moulay Abderrahmane. Ces équipements médicaux (radiologie, échographie, appareils de diagnostic, d'analyses médicales et autres), destinés à ces nouveaux hôpitaux de 60 lits chacun et devant ouvrir prochainement, doivent permettre de désengorger les établissements publics hospitaliers "Tourabi Boudjemaa" de Bechar et "Mohamed Yakoub" de Béni-Abbès, qui prennent en charge actuellement les malades respectivement de la daïra de Béni-Ounif et de Kerzaz, a-t-il précisé. L'hôpital 60 lits de Béni-Ounif (100 km au nord de Bechar), dont la réalisation s'inscrit au titre de la couverture médicale des zones frontalières du sud ouest du pays, permettra dès sa prochaine mise en service, une meilleure prise en charge des patients, notamment ceux des zones nomades et éparses ainsi que ceux de la zone d'ombre d'El Guetrani, a ajouté M. Moulay. Idem pour l'hôpital 60 lits de Kerzaz (350 km au sud de Bechar) dont le service des urgences médicochirurgicales a été ouvert à la population en début de cette année 2021, en attendant l'ouverture de l'ensemble de ses autres services médicaux aux patients de cette agglomération et des localités limitrophes, a-t-il poursuivi. Auparavant, deux (2) scanners (tomodensitométrie) ont été acquis au profit des hôpitaux de Bechar et Béni-Abbès dans le but de renforcer leurs services de radiologie, selon le même responsable. Le secteur de la santé a procédé aussi à la réintégration dans des postes d'emploi permanents de 479 agents à travers la wilaya, qui exerçaient au sein du secteur avec des contrats relevant des différents dispositifs et programmes de l'Emploi, permettant ainsi de renforcer les services médicaux et communs de plusieurs structures sanitaires de la wilaya, a fait savoir M. Moulay.

UNIVERSITÉ CONSTANTINE 2

Création d'une cellule pour la recherche dans le développement durable

Une cellule dédiée à la promotion de la recherche scientifique dans le développement durable (CDD) a été créée à l'Université Abdelhamid Mehri (Constantine2), a-t-on appris dimanche, auprès des services du rectorat de l'Université. L'Université Constantine2 (UC2) s'engage ainsi à travers cette cellule à accompagner les efforts visant le développement durable dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale, en canalisant "scientifiquement" les outils d'intervention et en proposant des solutions à des problèmes soulevés, a précisé la même source. La CDD de l'UC2 aura également pour missions de "recenser, accompagner et valoriser les actions mais aussi les projets réalisés en matière de développement durable par la communauté universitaire à



l'effet "d'enrichir et de faire fructifier" les efforts nationaux en cours dans ce domaine, a indiqué la même source. Relevant l'apport des laboratoires de recherche de l'université dans la réussite du plan d'action arrêté par la CDD, la même source a fait part de l'organisation dans ce cadre de sessions de formation et ateliers au profit des étudiants et ensei-

gnants, en particulier pour mieux adhérer au concept du développement durable. Selon la même source, la CDD se basera, dans le cadre de son plan d'action, sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour mieux véhiculer le message entre la communauté universitaire et encourager toute initiative.

Khenchela

Commémoration du 65ème anniversaire de la bataille Asfour à Chechar

Le 65ème anniversaire de la bataille Asfour survenue le 14 février 1956 a été commémoré dimanche au village Ezzaouïa dans la commune de Chechar (lieu de son avènement distant de 70 km au Sud de Khenchela) en présence des autorités de wilaya et de représentants des moudjahidine et ayants-droits. La cérémonie officielle présidée par le wali Ali Bouzidi, a donné lieu devant la stèle commémorative de la bataille érigée dans le village Ezzaouïa, à l'entonnement de l'hymne national, le dépôt d'une gerbe de fleurs et la lecture de la Fatiha du Saint Coran à la mémoire des martyrs de la révolution. "L'hé-

roïsme et le courage des moudjahidine face à l'armée d'occupation en dépit de leur sous-armement et leur nombre réduit", ont été particulièrement soulignés par le représentant du secrétariat de wilaya de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) et plusieurs moudjahidine ayant pris part à cette bataille qui fut dirigée par chahid Abbas Laghrour. Le moudjahid Sadek Rahmani, qui fut un des témoins et protagonistes de la bataille, a souligné que cette dernière, appelée aussi Kheneg Lakehal par référence au théâtre de son avènement, "avait duré deux jours et avait mis face à face 1.000 soldats de l'armée d'oc-

cupation et 90 moudjahidine, dont les chouchada Khaledi Mamoune, Ahmed Houha dit El Ghoul et Chaâbane Benamara". "22 chouchada sont tombés au champ d'honneur durant cette bataille et plusieurs moudjahidine ont été blessés dont Abbas Laghrour", a ajouté Rahmani. De son côté, le moudjahid Abderrahmane Chabi a indiqué que "les forces armées françaises, dirigées durant cette bataille par le général Robert Lacoste à partir de son hélicoptère, avaient subi d'importantes pertes, dont 300 soldats et un avion de guerre. Les débris de ce dernier ont été, depuis seulement quelques années, déplacés pour être conservés à la maison de

jeunes à Chechar". Asfour demeure une plus grandes des 300 batailles menées sur le territoire de la wilaya 1 historique "Aurès Nememcha" par l'Armée de libération nationale (ALN) durant la révolution du 1er novembre 1954, selon les données de la direction locale des moudjahidine et ayants-droits. Selon les mêmes données, la wilaya de Khenchela dénombre plus de 5.000 chouchada et 359 monuments historiques entre sites de concentrations, centres de torture, centres hôpitaux, prisons et points de liaison en plus de 145 stèles commémoratives, 23 cimetières de chouchada et 6 carrés des martyrs.

Oran

Des ateliers de métiers artisanaux au profit des zones d'ombre



La Chambre d'artisanat et des métiers d'Oran (CAM) lancera des ateliers pour sensibiliser des populations des zones d'ombre et la femme rurale à adhérer aux métiers d'artisanat et au travail familial, a-t-on appris dimanche du directeur de la chambre. Les ateliers, qui se tiendront en collaboration avec la direction du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, cibleront des zones d'ombre et les femmes rurales productives des communes de Tafraoui et de Boufatis, a indiqué Khalid Tahraoui en marge d'une

rencontre organisée au centre et à la maison de l'artisanat à hai Es-sabah (est d'Oran). Douze (12) associations locales à caractère touristique, artisanal, culturel et social, prendront part à ces ateliers qui concerneront plusieurs activités d'artisanat, dont la couture, les gâteaux traditionnels, la boulangerie, la coiffure, le bâtiment, l'électricité et la plomberie, a-t-on précisé. L'opération, qui sera lancée prochainement, vise à sensibiliser les habitants des zones d'ombre et la femme rurale productive des deux communes précitées à créer des

micro-entreprises ou des ateliers d'artisanat en leur assurant accompagnement pour concrétiser leurs projets au titre du dispositif de l'Agence nationale du micro-crédit (ANGEM), a-t-on souligné. La Chambre d'artisanat et des métiers d'Oran oeuvre à la prise en charge des personnes remplissant les conditions d'accès aux centres de formation professionnelle pour l'obtention de diplôme de qualification leur permettant de concrétiser leurs projets et leurs idées dans les métiers précités.

Démantèlement d'une bande criminelle et saisie de 1.600 comprimés psychotropes

Les services de Sûreté de la circonscription administrative d'El Harrach ont démantelé une bande criminelle s'adonnant au trafic de psychotropes et saisi 1.600 comprimés psychotropes, a indiqué dimanche un communiqué de ces services. Agissant sur la base d'infor-

mations faisant état d'un individu s'adonnant au trafic de drogues au niveau d'un quartier à Bach Djerrah, les agents de sécurité ont procédé à l'arrestation d'un suspect en possession de 1.600 comprimés psychotropes, a précisé le communiqué. Les services de Sûreté ont procédé à l'arrestation

d'un deuxième suspect en possession de 65.000 DA. Après parachèvement des procédures en vigueur, les mis en cause ont été présentés devant le Procureur de la République territoriale compétent.

M.L

Naâma

Réalisation de trois cliniques médicales au titre du dispositif ANADE

Trois cliniques médicales réalisées dans le cadre de l'Agence nationale d'Appui et de Développement de l'entrepreneuriat (ANADE, ex: Ansej) ont été mises en service à Aïn Sefra (sud de Naâma), a-t-on appris dimanche du chargé de communication de l'antenne locale du dispositif, Ahmed Belmahi. En marge d'une sortie sur site des cadres de l'antenne locale de l'ANADE au niveau des zones d'ombre relevant de la commune d'Aïn Sefra, M. Belmahi a indiqué que "le financement de ces nouvelles structures s'inscrit dans le cadre des orientations des pouvoirs publics visant à inciter les jeunes à la création des petites et moyennes entreprises (PME) devant contribuer au développement local, en sus de la promotion des prestations de services de santé spécialisés. Un groupe de jeunes diplômés (médecins spécialistes, paramédicaux et techniciens) de la commune d'Aïn Sefra ont ainsi créé ces cliniques spécialisées en cardiologie, gynécologie et ophtalmologie, après avoir bénéficié d'un financement triangulaire (apport personnel, banques et concours de l'Etat) pour acquérir les équipements et moyens médicaux nécessaires dans le cadre des avantages offerts par l'Agence nationale d'Appui et de Développement de l'entrepreneuriat, selon la même source. Les trois (3) cliniques devraient permettre d'alléger les souffrances des malades en leur épargnant les déplacements qui coûtent cher aux établissements hospitaliers souvent lointains. A noter que d'autres projets seront prochainement financés par l'ANADE portant réalisation, entre autres de deux (2) laboratoires d'analyses médicales et une (1) clinique de chirurgie dentaire à Naâma, a-t-on fait savoir.

Bejaia

Saisie de 6,6 kg de kif traité à Takerietz

Quelque 6,6 kg de kif traité ont été saisis par la gendarmerie nationale, au terme d'une opération coup de poing, opérée à dans la localité de Takerietz, à 55 km à l'ouest de Béjaïa, a indiqué, dimanche un communiqué du Groupement de wilaya de ce corps sécuritaire. Agissant sur renseignement, les gendarmes ont mis au point un plan, selon un modus operandi qui a consisté en l'identification des lieux, supposés abritant les dealers et leur encerclement, puis le déclenchement d'une offensive, a précisé la même source. Le raid a permis, en effet, de neutraliser trois personnes, de saisir la drogue en leur possession, une somme d'argent et plusieurs téléphones mobiles, a-t-on ajouté.

M.L

Blida

Lancement des travaux de réfection d'établissements sportifs et de jeunes

Des opérations de réfection d'établissements sportifs et de jeunes ont été lancées dans la wilaya de Blida, a-t-on appris dimanche du responsable du secteur, Said Hoggas. Les opérations de réfection d'établissements sportifs et de jeunes accusant une dégradation et des insuffisances requérant leur réhabilitation permettront une fois achevées leur mise à la disposition des jeunes, a indiqué M. Hoggas. Il s'agit, selon le responsable, de 14 opérations de réfection qui profiteront aux complexes sportifs de Chebli et Ain

Romana, les piscines semi olympiques de Blida et Boufraik, les salles omnisports "Baâziz Mohamed" du chef lieu et de Bouguera-Est, ainsi que l'Ecole nationale des sports équestres. Les établissements de jeunes de Ben Chegrane (Mouzaia) et d'Ahl l'Oued (Chiffa) à l'ouest, ainsi que ceux de Hoseinia (Bouinane), Boufarik et Meftah à l'est, outre la pose d'une pelouse au stade principal du complexe sportif Chahid "Mustapha Tchaker", sont également concernés par les opérations de restauration et réhabilitation, a-t-on ajouté. Les

opérations ont été financées par le Fonds de wilaya de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives, à hauteur de 114 millions de Da, a poursuivi le responsable. M. Hoggas a, également, signalé la levée de gel sur huit opérations d'équipement d'autres établissements sportifs et de jeunes inscrites en 2020. "Les procédures administratives ont été lancées en application des instructions du ministère de tutelle", a-t-il fait savoir. Il a cité notamment huit établissements sportifs concernés, soient deux salles

spécialisées à Blida et Meftah, une piscine et les salles omnisports de Blida, Larbaâ, Bouguera, El Affroune et Mouzaia, outre cinq établissements de jeunes, dont les maisons de jeunes d'Oued Djer et d'Oued El Alleugue, et les complexes sportifs de proximité d'Ain Romana, Beriane (Boufarik) et de l'Oued El Alleugue. La concrétisation de ces opérations d'équipement, déjà en chantier, contribuera à la promotion des activités sportives et des jeunes, tout en aidant à l'émergence de leurs talents, a estimé le responsable du secteur.

Le bonheur au travail, oui c'est possible !

Tout le monde cherche le bonheur ou le bien-être. Bonheur ou bien-être riment souvent avec épanouissement professionnel, puisque non seulement vous passez plus de temps au travail qu'avec votre famille, mais votre humeur quotidienne au sein de votre vie familiale est souvent liée à votre journée au bureau. Great Place To Work®, l'acteur de référence sur la qualité de vie au travail accompagnent la transformation culturelle des organisations depuis plus de 25 ans pour apporter aux salariés le bien être, source de bonheur. Pour cet acteur, une entreprise où il fait bon travailler, c'est une entreprise où les collaborateurs font confiance à leur management, se sentent fiers de ce qu'ils font et apprécient les gens avec lesquels ils travaillent mais pour les dirigeants c'est une entreprise où l'on atteint les objectifs, avec des salariés qui donnent le meilleur d'eux-mêmes et travaillent ensemble comme une équipe ou une famille – le tout dans un climat de confiance. Une telle définition paraît dessiner une entreprise du meilleur des mondes alors que le contexte actuel prête à penser le contraire. Mais pourtant de plus en plus d'entreprises prônent de rendre heureux les salariés car elles considèrent qu'heureux, ils sont davantage impliqués et de que par ailleurs la notoriété de l'entreprise permet d'attirer des talents.

La question du bonheur au travail s'impose, et devient un sujet de société, aussi important que la productivité, les cadences de travail et le management. Sujet primordial pour les salariés, il l'est également, de plus en plus, pour les employeurs.

Qu'est ce qui rend les salariés heureux ?

Selon les sondages, le bonheur passerait par une reconnaissance, un respect, une écoute, mais aussi une transparence absolue : certaines entreprises avant-gardistes ont relevé le défi. On peut notamment citer

Harley Davidson ou le groupe allemand Gore-Tex dont la devise est « Have Fun ! Make Money ! ». Un salarié qui se sent valorisé et qui est libre de prendre des initiatives trouvera plus facilement un sens à son travail.

Ainsi, Norauto a signé un accord d'entreprise en faveur de l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail pour une durée de 3 ans, concrétisant ainsi sa volonté d'agir pour le bien-être de ses collaborateurs et l'amélioration constante des conditions de travail. Norauto a mis en place le télétravail par un premier accord d'entreprise en 2009, bien avant que cette idée soit une nouvelle tendance. L'objectif de ce mode d'organisation du travail est de favoriser une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle.

Le Baromètre des salariés BVA-BPI group s'est intéressé entre autres au bien-être au travail des salariés. Ce sondage a été réalisé du 6 au 10 février auprès d'un échantillon représentatif de 1006 salariés âgés de 15 ans et plus. La reconnaissance de son travail (54%), les relations avec ses collègues (52%) ou sa hiérarchie (47%) et l'environnement de travail (44%) sont les fondements de la qualité de vie au travail pour les salariés, tels sont les enseignements de ce baromètre.

Pour être plus heureux au travail, apprenez à penser positif. C'est une clé du bonheur et elle ne dépend que de vous. Le bonheur passe par de bonnes relations avec vos collègues. Concentrez-vous sur les personnes bienveillantes ! Arrivez avec le sourire même si vous êtes stressé. Qu'il est agréable le matin d'entendre quelques mots aimables. Les américains ont souvent tendance à se complimenter sur leur bonne mine ou sur un détail vestimentaire.

Vous ressentirez rapidement un impact positif en envoyant des bonnes ondes à votre entourage professionnel !

Les obligations d'un employeur envers ses salariés

Il est souvent évoqué les obligations du salarié envers son employeur mais l'employeur est lui aussi doit répondre à nombre d'obligations envers son salarié. Ces obligations imposées par la loi peuvent être complétées par celles contenues dans les clauses du contrat de travail qui sont parfois liées aux conventions collectives du secteur par exemple.

A la suite de l'embauche et de la signature du contrat de travail, l'employeur doit s'acquiescer de quelques impératifs, dont les obligations de loyauté et d'adaptation.

Lors de la rédaction du contrat de travail

Puisqu'il revient à l'employeur de rédiger le contrat de travail, celui-ci doit être attentif à proposer des conditions de travail au futur salarié qui remporte son adhésion. Il arrive que pour obtenir un travail les salariés acceptent des conditions qui ne lui sont pas toujours favorables. Mais l'expérience montre que le fait de rédiger un contrat au détriment du salarié se retourne un jour ou l'autre contre l'employeur.

L'employeur doit respecter le contrat

Le contrat signé doit être respecté aussi bien par le salarié que par l'employeur. Tous les aspects cités doivent être respectés : le salaire, les horaires de travail, les tâches à accomplir et les différents avantages obtenus par le salarié. L'employeur ne peut pas changer quoi que ce soit dans le contrat sans l'accord du salarié. Aussi, les éléments essentiels dans les contrats ne doivent en aucun cas être modifiés. Il est obligatoire de remettre un contrat de travail

dûment signé par l'employeur et l'employé.

L'obligation de formation

Pendant l'occupation d'un premier emploi, l'employeur a l'obligation de donner des formations à son salarié pour qu'il puisse effectuer son travail correctement. Il doit également veiller à l'évolution des compétences de ce dernier. L'évolution est valable aussi bien au niveau des tâches de l'entreprise, que de l'organisation. L'employeur doit veiller aux compétences du salarié à occuper son emploi compte tenu de l'évolution des emplois, et des technologies. L'employeur peut proposer au salarié des formations participant au développement de ses compétences. Si l'employeur manque à cette obligation, le salarié peut subir un préjudice, puisque ses compétences vont être obsolètes.

Le respect des droits du salarié

Dans l'entreprise, le salarié possède des droits que l'employeur est obligé de respecter. Il a par exemple le droit de garder secrète sa vie privée comme le droit de choisir librement son domicile. Il a également le droit à l'expression, mais ce droit est limité par le respect des autres. Cela veut dire qu'il peut parler à ses collègues, s'exprimer en cas de mécontentement, mais à condition que cela ne nuise pas au travail ou qu'il ne dérange pas ses collaborateurs. Il a également la liberté de garder ses propres opinions. L'employeur est obligé de respecter et de faire respecter les cultures et la religion de tous ses salariés. Et enfin, l'employeur doit respecter la dignité de chacun d'entre eux.

Onboarding , l'enjeu crucial des RH

Pourquoi l'Onboarding est-il aussi stratégique ? Quelles actions concrètes doivent être menées pour réussir l'intégration des nouveaux venus dans l'entreprise ?

L'Onboarding : stratégique pour l'entreprise

Vous l'aurez compris, l'Onboarding désigne l'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise. Jusque-là, rien de neuf... Oui, sauf certains chiffres qui viennent prouver que cette période d'intégration est de plus en plus stratégique. Selon un sondage réalisé par Go2nextlevels et OfficeVibe en 2017, « les entreprises qui ont une procédure d'accueil fidélisent 2 fois mieux leurs employés que celles qui n'en ont pas », et « 58% des employés ayant bénéficié d'une telle démarche sont encore dans l'entreprise 3 ans plus tard. » Or, en RH comme en marketing, recruter est beaucoup plus coûteux que fidéliser. Selon Claire Montret, consultante RH et dirigeante du cabinet Enovens, « le recrutement représente des coûts directs et indirects très élevés ; notamment le temps passé par l'entreprise. D'où l'importance, pour l'entreprise, de soigner les premiers contacts avec le candidat, et d'être à la hauteur en termes d'image. » Avec des recrutements complexes et un turnover qui ne cesse de croître, l'optimisation des coûts de recrutement est au cœur de cette démarche d'Onboarding. L'enjeu : fidéliser le nouveau col-



laborateur, en ayant à l'esprit qu'ils sont près d'1 sur 5 à quitter l'entreprise au bout d'un mois. Pour Bérengère Balas, responsable RH, « l'Onboarding se situe vraiment dans la continuité du recrutement, il en fait même partie. Un recrutement n'est réussi que si la personne a été bien intégrée ; ce qui s'évalue au bout d'environ 4 à 6 mois. » Selon Claire Montret, « l'Onboarding permet également à l'entreprise de tester le nouveau collaborateur. Il faut donc rapidement lui assigner des objectifs pour mettre à profit cette période d'essai. ».

Onboarding râté : quelles conséquences ?

Une première question

se pose : quand l'Onboarding commence-t-il ?

Pour certains, il s'agit du jour de l'arrivée du collaborateur au sein de l'entreprise. Mais selon Claire Montret, « l'Onboarding démarre dès que la promesse d'embauche est signée. Le préavis des cadres étant généralement de 3 mois, l'entreprise doit savoir créer du lien pendant cette période : l'inviter à des événements, l'insérer dans un parcours d'intégration... ». Or, peu d'entreprises s'inscrivent dans cette démarche. Dans certaines structures, l'Onboarding est prévu mais relève d'un processus très répétitif. Côté candidats, cela génère une impression de perte de temps et de manque de considération. Souvent pointés du doigt égale-

ment : des problèmes de coordination et d'organisation entre les recruteurs - manager direct et service RH, par exemple. Conséquences : un premier contact mitigé, une incertitude quant à la volonté de poursuivre l'aventure, une productivité restreinte pendant la période d'essai... Bref, un mauvais démarrage qui a un impact négatif sur le collaborateur comme sur l'entreprise.

Préparer le jour J : les clés d'un Onboarding réussi

Au-delà des faits qui prouvent le souhait de l'entreprise d'accueillir un nouveau membre au sein de son équipe, c'est bien le ressenti du candidat qui se joue à cette étape. Un collaborateur qui aura reçu de

la documentation sur l'entreprise en amont, un mail lui détaillant le programme de son 1er jour - voire de sa première semaine -, et qui, le jour J, sera accueilli par son manager et sa direction, aura sans doute un bon feeling. Aurélie Travers, directrice commerciale récemment embauchée au sein de l'enseigne d'optique J. Torrilhon, confie : « J'ai vraiment eu le sentiment d'être attendue le jour de ma prise de poste. J'ai rencontré chaque manager ; mon chef m'a présenté le livret d'accueil, puis nous avons évoqué ensemble le périmètre de mon poste ainsi que mes objectifs. Bureau, ordinateur, voiture de fonction : tout le matériel était prêt pour mon arrivée. Un petit déjeuner d'accueil était prévu le matin, et l'ensemble de l'équipe était présente pour la pause déjeuner. » En tant que RRH, Bérengère Balas estime que l'ensemble de ces petites choses informelles - pause déjeuner du 1er jour avec manager et collègues, présentation des lieux et des équipes, premier échange avec les dirigeants - sont essentielles. Pour que l'intégration soit réussie, elles doivent être combinées avec une formation 'métier' intégrant une présentation de l'organigramme et des services, un parcours d'intégration... « Si ces 2 éléments ne sont pas réunis, le recrutement aura moins de chance de succès, précise Bérengère Balas. La réussite de cette période d'intégration est aussi importante que l'intérêt du poste lui-même, du moins dans les 1ers jours. ».

Comment faire un rapport d'étonnement ?



Parce que la première impression est souvent la bonne, de plus en plus d'entreprises demandent des rapports d'étonnement à leurs nouvelles recrues. Son objectif est d'obtenir un retour du nouveau collaborateur sur son ressenti concernant l'entreprise, son arrivée, son intégration, l'ambiance et l'environnement de travail. Votre nouvel employeur vous demande de faire un rapport d'étonnement et vous êtes perdu ?

Pour qui faire un rapport d'étonnement ?

Le rapport d'étonnement, autrement appelé note d'observation critique, est destiné à tous ceux qui auront un intérêt à apprécier la capacité d'un nouvel arrivant (stagiaire ou salarié en contrat à durée déterminée ou indéterminée) à évaluer l'organisation interne de l'entreprise ou encore l'onboarding (c'est-à-dire l'intégration des nouveaux au sein de la société). Il est principalement destiné au manager direct du collaborateur, mais peut intéresser également la direction des ressources humaines ou à la direction générale. Le rapport d'étonnement peut aussi vous profiter si vous le maniez avec habilité... Adopter une critique constructive et proposer de justes alternatives peut vous permettre de briller auprès de votre hiérarchie.

Quelle forme utiliser ?

D'un employeur à l'autre, la méthode peut varier. Dans certaines entreprises, les nouvelles recrues peuvent être interrogées de manière informelle. Dans d'autres, la restitution peut prendre la forme d'un grand oral. Mais dans la grande majorité des cas, vous devrez faire parvenir un rapport écrit par email ou remplir un questionnaire en ligne préparé par les RH. L'important est de ne pas se retrouver devant une page blanche sans savoir comment hiérarchiser les informations selon les priorités de l'entreprise. Notre conseil : si la forme est libre, rédigez un écrit de 2/3 pages maximum dans lequel vous listez ce qui vous étonne, ce que vous observez, ce qui fonctionne, ce qui semble dysfonctionner, ce que vous ne comprenez pas bien et ce que vous suggérez.

Dans quel délai votre employeur peut-il vous demander de faire un rapport d'étonnement ?

Le rapport d'étonnement doit idéalement conclure une période d'observation d'environ 3 mois après l'arrivée d'un salarié ou du stagiaire. Pour qu'il y ait encore étonnement, il ne faut pas que la date de rendu soit trop lointaine. Plus tard, c'est le formatage assuré.

Comment demander une promotion à son manager ?



Avant de demander une promotion, prenez le temps de bien réfléchir à ce que vous allez proposer et aux arguments à présenter. Préparez soigneusement votre rendez-vous avec votre manager.

Présentez un projet professionnel

Présentez un projet professionnel clair et cohérent à votre employeur. Il faut que vous soyez en mesure de lui exposer, au-delà de la promotion que vous voulez obtenir, quelles seront vos nouvelles fonctions et leur utilité pour l'entreprise. Exemple : vous pouvez viser un poste différent de votre poste actuel, ou souhaiter conserver votre poste mais enrichir et développer vos missions, avec davantage de responsabilités et une augmentation de salaire.

Quand demander une promotion ?

La solution la plus simple pour demander une promotion est de profiter de votre entretien individuel d'évaluation. Il est prévu que le salarié y évoque ses souhaits de carrière, aussi il ne sera pas déplacé d'aborder la question lorsque vous ferez le point sur vos compétences avec votre supérieur. Notre conseil : si vous n'attendez pas votre entretien annuel, choisissez un moment approprié pour solliciter vos supérieurs : vous venez d'être félicité, le retour au calme est revenu après une période chargée durant laquelle vous avez su faire vos preuves, l'entreprise va ouvrir un nouveau département, etc.

Appuyez votre demande de promotion avec des exemples concrets

Pour décrocher votre promotion, appuyez-vous sur vos résultats et sur votre motivation, mais faites aussi apparaître que vous avez conscience des compétences requises et des enjeux du poste sollicité. Précisez que vous seriez partant pour suivre une formation si cela est nécessaire pour le poste visé. L'essentiel, c'est de montrer que votre demande n'est pas spontanée, et que vous y avez sérieusement réfléchi. Votre demande de promotion n'a pas abouti ? Ne butez pas sur le refus de votre employeur et soyez patient. Ce n'est pas parce que la promotion n'a pas été possible immédiatement qu'elle ne le sera pas ultérieurement. Montrez que vous êtes disponible, à l'écoute, et que vous restez motivé.

K.Amel

Afrique du Sud

Zuma ne s'est pas présenté devant la commission anti-corruption

L'ancien président sud-africain, Jacob Zuma, ne s'est pas présenté encore une fois lundi devant la commission chargée d'enquêter sur une affaire de corruption durant ses neuf années au pouvoir, défiant ainsi une décision de la justice sud-africaine. En janvier, la Cour constitutionnelle, la plus haute juridiction du pays saisie par la commission d'enquête, a rendu une décision obligeant Zuma à comparaître et lui ôtant le droit à garder le silence. Les avocats de Jacob Zuma ont prévenu lundi que leur client "ne

comparaîtrait pas devant la commission" devant laquelle il est à nouveau convoqué toute la semaine. Depuis la création de cette commission en 2018, l'ex-président (2009-2018) multiplie les manœuvres pour éviter de témoigner, empiétant les recours ou faisant valoir son droit au silence. Zuma réclame depuis plusieurs mois la récusation du président de la commission, le juge Raymond Zondo, qu'il accuse d'être partial. Dans ce bras de fer, le juge Zondo a refusé de se récuser, Jacob Zuma a demandé la révision de cette déci-

sion. Si l'ancien président acceptait maintenant de se présenter devant la commission, cela "saperait et invaliderait sa demande de révision de la décision (du juge Zondo, ndlr) de ne pas se récuser", expliquent ses avocats dans leur lettre. La veille, le parti au pouvoir en Afrique du Sud, ANC, a rappelé dans un communiqué la nécessité pour ses membres de coopérer avec la commission: "Permettre autre chose conduirait à l'anarchie et ouvrirait les portes à la contre-révolution".

H.K

Joe Biden appelle à une réforme immédiate des ventes d'armes à feu

Le président américain Joe Biden a appelé dimanche le Congrès à agir "maintenant" pour limiter la circulation des armes à feu aux Etats-Unis, trois ans après la tuerie du lycée de Parkland, en Floride. "Cette administration n'attendra pas la prochaine fusillade de masse" pour entendre les appels à agir, a déclaré le président démocrate dans une déclaration marquant la date anniversaire de cette attaque qui avait fait 17 morts le 14 février 2018. "J'appelle aujourd'hui le Congrès à promulguer des réformes de bon sens concernant les armes", a dit Joe Biden, demandant d'imposer enfin la vérification des antécédents des acheteurs "pour toutes les ventes d'armes", d'interdire les fusils d'assaut et les chargeurs à haute capacité. Pour Joe Biden, il faut "mettre fin à l'immunité des fabricants d'armes qui mettent des armes de guerre dans nos rues en toute connaissance de cause". En 2018, le jour de la Saint-Valentin, un jeune homme de 19 ans, Nikolas Cruz, avait ouvert le feu dans cet établissement du sud-est de la Floride, le lycée Marjory Stoneman Douglas, tuant 14 lycéens et 3 encadrants avant d'être arrêté. Exclu de l'école l'année précédente pour "raisons disciplinaires", il avait pu se procurer légalement un fusil d'assaut semi-automatique malgré des antécédents psychiatriques.

M.L

Baisse des bénéfices de l'industrie pétrochimique chinoise en 2020

L'industrie pétrochimique chinoise a connu une baisse des bénéfices l'année dernière en raison des ravages du COVID-19 dans le monde et du faible prix du pétrole, d'après un rapport publié par la Fédération de l'industrie pétrolière et chimique de Chine. Les bénéfices du secteur se sont établis à 515,55 milliards de yuans (environ 80 milliards de dollars) en 2020, en baisse de 13,5% sur un an, selon le rapport. Les revenus d'exploitation de l'industrie ont reculé de 8,7% en glissement annuel à 11.080 milliards de yuans. Les prix des produits pétrochimiques majeurs de la Chine ont diminué l'année dernière, mais la production et la consommation de ces produits ont continué d'augmenter, a noté la fédération. Malgré les incertitudes de la pandémie de COVID-19 et de l'économie mondiale en 2021, la production des produits chimiques de la Chine devrait enregistrer une croissance plus rapide, alors que l'économie chinoise devrait maintenir un bon élan de croissance, d'après la fédération.

Coronavirus

Le Royaume-Uni a vacciné plus de 15 millions de personnes

Tous les Européens qui le souhaitent pourront être vaccinés d'ici la fin de l'été, a annoncé lundi Thierry Breton, commissaire européen en charge de la politique industrielle. "Dans moins d'un an, nous aurons cinq vaccins efficaces disponibles dans l'Union européenne", a-t-il indiqué sur la chaîne BFMTV, rappelant que "d'ordinaire il faut cinq ans pour produire un nouveau vaccin. Là, on aura réussi à le faire en dix mois". Interrogé sur la possible ouverture de nouvelles usines de production de vaccins en Europe, Thierry Breton a expliqué que "pour ouvrir une usine, il faut cinq ans, donc nous utiliserons la dizaine qui existe déjà", annonçant qu'un plan visant à faire de l'Europe "le premier continent en matière de production vaccinale sur 18 mois" serait présenté dans le détail mercredi prochain à la Commission européenne. Thierry Breton s'est dit favorable au "certificat vaccinal" pour voyager: "Pour entrer dans un avion, on pourrait demander au voyageur de présenter un certificat qui montre qu'il est immunisé, ou lui faire faire un test rapide (antigénique ou salivaire)", a-t-il indiqué. La campagne de vaccination en Europe connaît certaines disparités, avec trois millions de personnes vaccinées en France et en Italie, 4,15 millions en Allemagne contre 15 millions au Royaume-Uni. Le 10 février dernier, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, reconnaissait des "retards" concernant la validation des vaccins ainsi qu'un manque d'anticipation concernant les délais de livraisons des doses sur le territoire de l'Union européenne, s'exprimant devant le Parlement européen.

R.T

Covid-19

Tous les Européens qui le souhaitent pourront être vaccinés d'ici la fin de l'été

Le Parquet populaire suprême (PPS) de Chine s'est engagé à intensifier la lutte contre les crimes liés aux vaccins anti-Covid en faisant état de 70 suspects arrêtés dans une affaire de vente de faux vaccins, rapporte lundi l'agence Chine Nouvelle. Selon un bilan établi mercredi, les parquets dans l'ensemble du pays ont fait état de l'arrestation de 70 suspects impliqués dans 21 affaires pénales liées aux vaccins, d'après le PPS. Parmi ces affaires, plusieurs suspects ont fabriqué près de 58.000 doses de vaccins de contrefaçon en utilisant une solution saline normale, générant environ 18 millions de yuans (2,8 millions de dollars) à travers ces ventes illégales. Il a été demandé par le PPS que les parquets à l'échelle au pays, prennent des actions fermes pour combattre les crimes liés aux vaccins, en offrant les "garanties juridiques" au travail de contrôle et de prévention du Covid-19.

A.M

IRAK/VIRUS

Nouvelles restrictions face à la propagation du variant britannique

L'Irak va réimposer des mesures de confinement jusqu'au 8 mars en raison de la propagation rapide du variant britannique du coronavirus, a indiqué lundi le ministre de la Santé Hassan al-Tamimi. Les laboratoires publics ont mis en évidence la présence en Irak du variant "très contagieux" qui "s'était propagé au Royaume-Uni", a déclaré M. Tamimi, sans préciser le nombre de personnes infectées mais en indiquant que des enfants figuraient parmi elles. Les scientifiques considèrent que le variant britannique est plus contagieux que les formes initiales du virus. L'Irak est un des pays du Moyen-Orient les plus touchés par la pandémie, avec plus de 640.000 cas officiellement recensés, dont plus de 13.000 morts, pour une population de 40 millions d'habitants. Après un pic en septembre avec environ 5.000



nouveaux cas quotidiens, le pays avait enregistré une nette baisse en décembre avec environ 800 nouveaux cas quotidiens. Les contaminations sont reparties à la hausse ces dernières semaines, avec 2.700 nouvelles infections enregistrées lundi, un record pour 2021. Le nombre de décès enregistrés -- moins d'une dizaine confirmés lundi -- est toutefois inférieur à la moyenne

de 70 par jour recensés en septembre. Face à cette hausse, les masques seront à nouveau obligatoires à partir de mardi dans les lieux publics avec des amendes d'une quinzaine d'euros pour les contrevenants. Une obligation similaire avait été décidée au début du premier confinement au printemps 2020 mais peu d'Irakiens s'y étaient conformés.

A.E

Lutte anti-Covid-19

Macron appelle à "une action collective internationale"

Le président français, Emmanuel Macron, a appelé à une "action collective internationale" pour parvenir à l'immunité face au coronavirus, dans une interview accordée, dimanche, au Journal du Dimanche (JDD). "Nous sommes désormais engagés dans une lutte contre les variants, qui est une véritable course contre la montre. Sans une action collective internationale rapide, efficace et solidaire, nous prenons le risque que le virus nous échappe", a-t-il déclaré. Le président français s'est dit favorable à une coopération avec la Chine et la Russie. "Nous devons travailler avec les Chinois et les Russes pour que les vaccins développés par leurs scientifiques s'intègrent à ce grand effort multilatéral contre la pandémie, dès lors qu'ils auront fait l'objet des certifications nécessaires par l'OMS", a-t-il indiqué. Emmanuel Macron a déploré l'inégalité d'accès aux vaccins contre la COVID-19 dans le monde, notamment en Afrique: "Les pays africains nous interpellent à juste titre sur leur accès aux vaccins (...). L'initiative ACT-A aura permis de sécuriser plus de 2 milliards de doses de vaccins à bien meilleur prix que si chaque pays les avait négociés séparément, c'est en soi une réussite. Mais nous devons encore accélérer les efforts, car chaque semaine compte", a expliqué le chef de l'Etat français.

M.L



Comité international olympique Thomas Bach lance l'agenda olympique 2020+5



Le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, soumettra une nouvelle feuille de route stratégique, l'agenda olympique 2020+5, lors de la prochaine session du CIO qui se tiendra en vision-conférence du 10 au 12 mars. Dès son arrivée à la présidence du CIO en 2013, Bach avait lancé un vaste plan de réformes et de simplification baptisé Agenda 2020. La période étant terminée et 88% des recommandations initiales réalisées, Thomas Bach présente une nouvelle feuille de route stratégique, l'agenda olympique 2020+5. "Lorsque nous avons adopté l'agenda olympique 2020 en 2014, nous l'avons fait sous l'adage +changer ou être changé+", explique Thomas Bach dans le communiqué du CIO. "Cela reste vrai aujourd'hui. Le monde qui nous entoure continue d'évoluer. Rien n'illustre mieux cette situation que la pandémie mondiale actuelle de Covid-19 et ses conséquences pour la société. Aussi difficiles que les circonstances puissent paraître à l'heure actuelle, si nous tirons les bonnes conclusions, nous pou-

vons les transformer en opportunités. Pour ce faire, nous devons nous pencher sans tarder sur cet environnement futur. Nous devons faire avancer l'agenda olympique 2020. C'est pourquoi nous avons élaboré l'agenda olympique 2020+5", ajoute le président du CIO. Cette nouvelle feuille de route du CIO se compose de 15 recommandations. Elles ont été élaborées "sur la base des principales tendances susceptibles d'être déterminantes dans le monde de l'après-coronavirus, sans oublier les domaines où le sport et les valeurs de l'olympisme peuvent jouer un rôle-clé pour transformer les défis en opportunités". La nécessité d'une grande solidarité au sein des sociétés et entre elles, la croissance du numérique, l'urgence de parvenir à un développement durable, la demande croissante de crédibilité, aussi bien des organisations que des institutions, et la nécessité de renforcer la résilience face aux conséquences financières et économiques qui résulteront de la pandémie constituent les principales tendances relevées par le CIO.

AMINE.R

Foot / Ligue 1- JS Kabylie Tests concluants pour le Congolais Kilangalanga (Club)

Le nouvel attaquant de la JS Kabylie, le Congolais Pame Glody Kilangalanga a subi "des tests concluants" dimanche et pourra intégrer les rangs de sa nouvelle équipe à la reprise des entraînements en groupe, prévue mardi (17h00) au stade du 1er-Novembre, a annoncé la Direction des Canaris. "Kilangalanga a subi ces différents tests à l'hôpital des frères Chahid Mahmoud (HCM de Tizi-Ouzou)" a précisé la Direction des Canaris dans un bref communiqué. L'ex-fer de lance du club congolais Union Maniema s'est engagé pour un an avec la JSK, en provenance de la formation tunisienne, CS Chebba. L'avant-centre de 22 ans avait

rejoint la formation tunisienne en janvier 2020 pour un contrat de trois ans, soit jusqu'en 2023. Mais suite à l'exclusion du CS Chebba de la Ligue 1 tunisienne, Kilangalanga a été contraint de résilier son contrat et de se remettre à la recherche d'un nouvel employeur. Il a fini par trouver preneur du côté de la Kabylie, où la JSK a profité du mercato exceptionnel, ouvert du 25 au 31 janvier dernier, pour lui faire signer un contrat d'un an. A travers le recrutement de Kilangalanga, le club du Djurdjura espère apporter une meilleure percusion à son secteur offensif, en vue des différents challenges qui l'attendent.

S.D

Foot / Ligue des champions d'Europe FC Barcelone-Paris SG choc des 8es de finale

La rencontre FC Barcelone-Paris SG, mardi (20h00 GMT) au stade Camp Nou, constitue le choc des 8es de finale aller de la Ligue des champions d'Europe de football, alors que l'autre affiche de la journée oppose à Budapest les Allemands du RB Leipzig aux Anglais de Liverpool. Pour la première fois depuis la fameuse "remontada" de 2017 (4-0, 1-6) face au PSG, les Barcelonais, mal en point en défense, accueillent les Parisiens avec l'ambition de décrocher la victoire, profitant de l'absence pour blessures de Neymar et d'Angel di Maria. En revanche, les joueurs de l'entraîneur Mauricio Pochettino, arrivé début janvier, chercheront à faire oublier le mauvais souvenir de l'humiliation de 2017. Le Paris SG reste sur un succès poussif contre Nice (2-1), alors que le Barça a remporté une large victoire samedi face à Alavés (5-1) grâce à Lionel Messi qui a marqué huit buts sur ses

cinq derniers matches de championnat. En Hongrie, où le match a été délocalisé en raison des mesures du gouvernement allemand qui interdit l'accès à son territoire aux voyageurs venant d'une zone où le Covid-19 est particulièrement actif, Liverpool arrive les bagages lestés de doutes. Les "Reds" ont subi samedi un troisième revers de rang en Premier League, à Leicester (3-1), qui a fait reconnaître à leur entraîneur Jürgen Klopp qu'ils ne jouaient plus le titre cette saison. Mais le RB Leipzig se méfie de la méforme des coéquipiers du gardien Alisson, qui a commis une nouvelle bourde ce week-end. "Nous avons devant nous une tâche considérable", a assuré le technicien Julian Nagelsmann. Les 8es de finale aller s'étirent jusqu'au 24 février, avec notamment le déplacement du champion en titre, le Bayern Munich, sur le terrain de la Lazio Rome le 23.

A.Y

Afrique du Sud

Zuma ne s'est pas présenté devant la commission anti-corruption

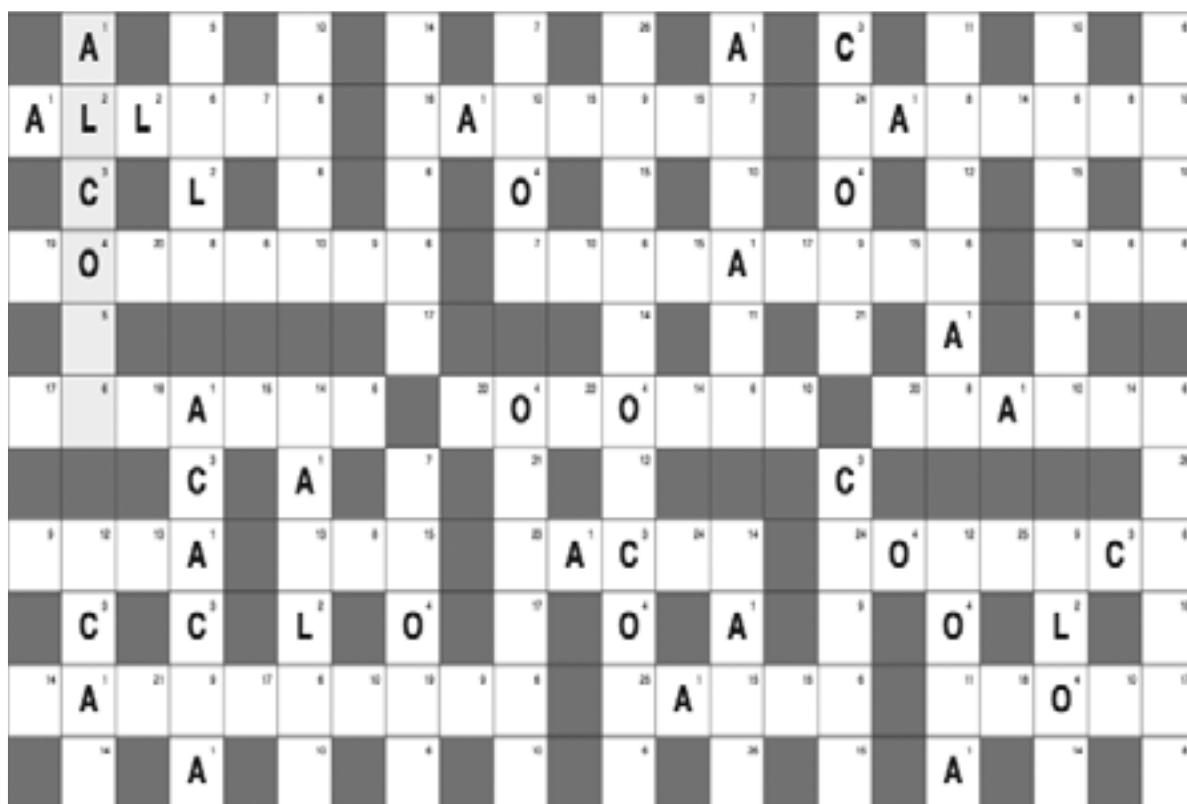
L'ancien président sud-africain, Jacob Zuma, ne s'est pas présenté encore une fois lundi devant la commission chargée d'enquêter sur une affaire de corruption durant ses neuf années au pouvoir, défiant ainsi une décision de la justice sud-africaine. En janvier, la Cour constitutionnelle, la plus haute juridiction du pays saisie par la commission d'enquête, a rendu une décision obligeant Zuma à comparaître et lui ôtant le droit à garder le silence. Les avocats de Jacob Zuma ont prévenu lundi que leur client "ne comparaitrait pas devant la commission" devant laquelle il est à nouveau convoqué toute la semaine. Depuis la création de cette commission en 2018, l'ex-président (2009-2018) multiplie les manoeuvres pour éviter de témoigner, empilant les recours ou faisant valoir son droit au silence. Zuma réclame depuis plusieurs mois la récusation du président de la commission, le juge Raymond Zondo, qu'il accuse d'être partial. Dans ce bras de fer, le juge Zondo a refusé de se récuser, Jacob Zuma a demandé la révision de cette décision. Si l'ancien président acceptait maintenant de se présenter



devant la commission, cela "saperait et invaliderait sa demande de révision de la décision (du juge Zondo, ndlr) de ne pas se récuser", expliquent ses avocats dans leur lettre. La veille, le parti au pouvoir en Afrique du Sud, ANC, a rappelé dans un communiqué la nécessité pour ses membres de coopérer avec la commission: "Permettre autre chose conduirait à l'anarchie et ouvrirait les portes à la contre-révolution".

AMINE.R

Mots codés

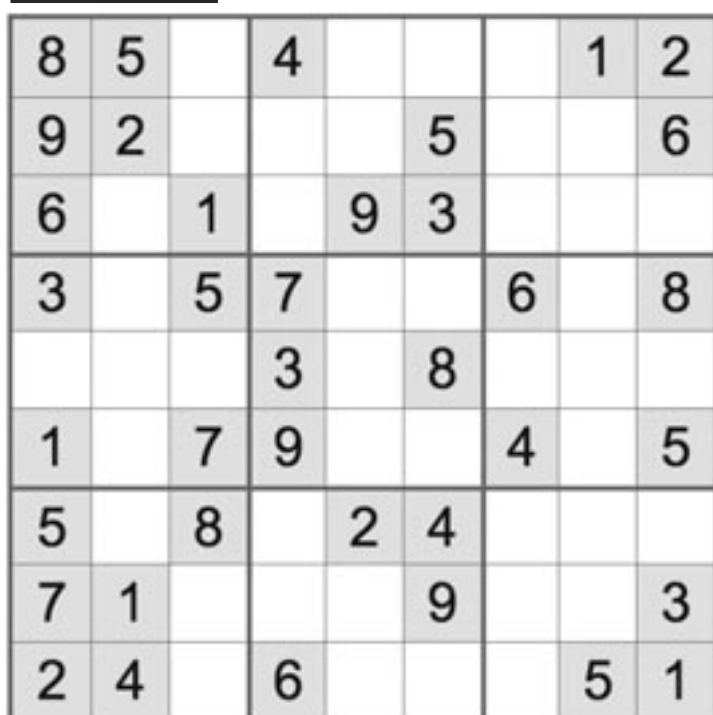


Mots mélangés

ACTRICE ANTIMOINE
APTE ARTERE
ARTISANAT AVANT
BAGUE BIENVENU
CALCAIRE CENTUPLE
CRIEUR DEFI
DENUDER DIGITALE
FANGE FLONFLONS
GLAND LABOURAGE
LANTERNE LASCIF
LATRINES LEGUMIER
LIEUSE MONTREUR
NANA NEPE NITRATE
NOCTURNE
ODORAT PALET
SAISIE
SIGNALER

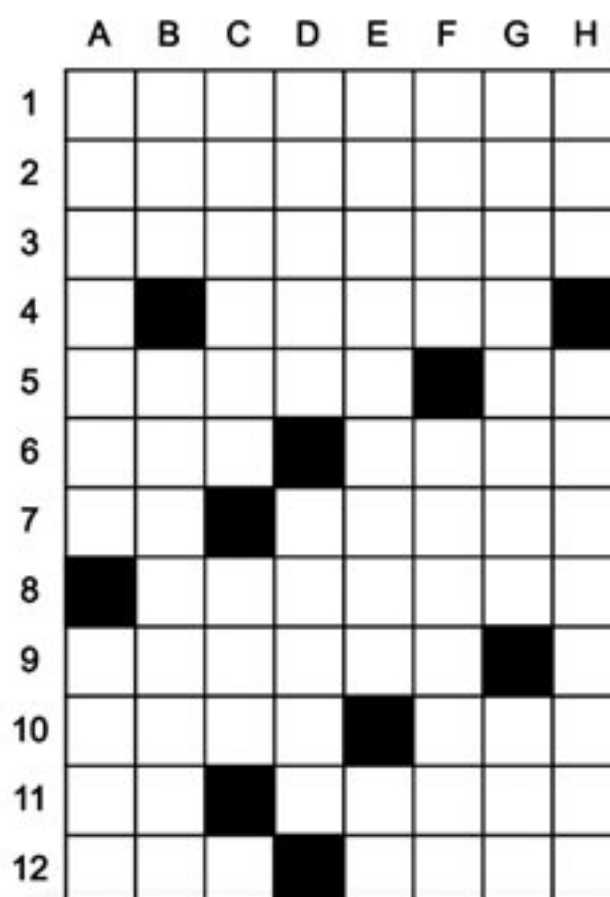


Sudoku



Solution sudoku

Mots croisés



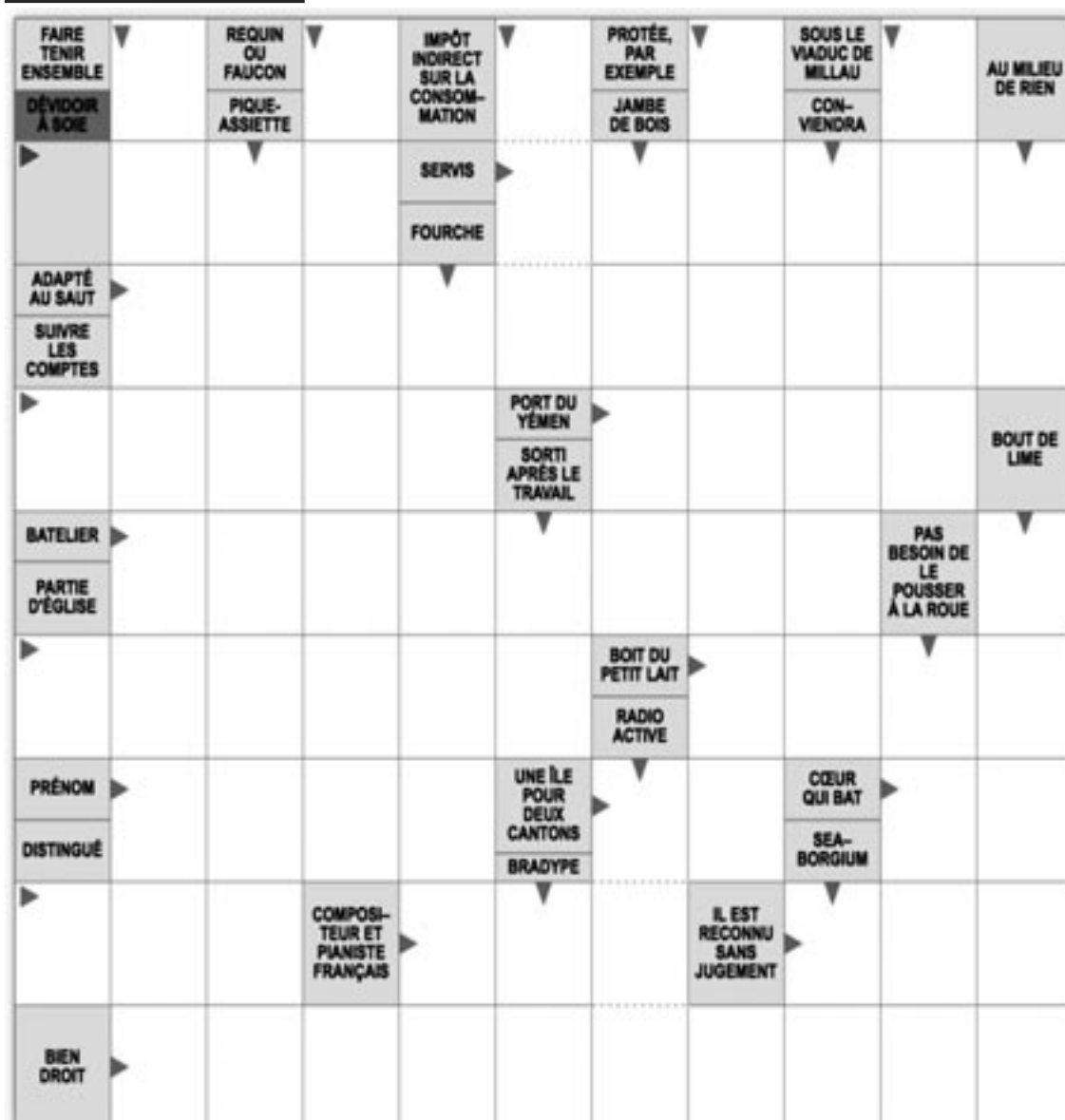
HORIZONTALLEMENT :

1. Susceptible de se transformer. 2. Pigment qui fait bronzer. 3. Peupler de petits poissons. 4. Ville de Seine-et-Marne. 5. Orné d'un diadème. Déterminant possessif. 6. Vus dans le livre. Entendu pendant un festin. 7. Ça ajoute quelque chose. Couche profonde de la peau. 8. Propre à un quadrupède à longues oreilles. 9. Statues à genoux. 10. Époustoufla. Massif du Gothard. 11. Supposons... Tradition prophétique.

VERTICALEMENT :

A. Comme un vieux vernis. Montagne de Thessalie. B. Rimbaud y a vu un dormeur. Autosuffisance. C. Invitation à la prière. On peut l'appeler capucin. D. S'enrouler sur soi-même (se). Passas à table. E. De façon à rendre service. Raccourci pour une Europe. F. Maintenu contre soi. Diaprant. G. Auquel on n'a encore rien pris. Ignorant. H. Il s'est croisé lors des duels. Conduiras.

Mots fléchés



de l'administration

www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73/ 0553 45 62 56

Ou par Email au: **monde.adm@gmail.com**

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

LEVÉE DES MESURES DE RESTRICTION SUR CERTAINES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a décidé dimanche la levée des mesures de restriction sur certaines activités commerciales dans le cadre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, ont indiqué dimanche les services du Premier ministre dans un communiqué.

Ainsi, il a été décidé la levée partielle de la mesure de fermeture des marchés de ventes des véhicules d'occasion sur l'ensemble du territoire national, selon la même source. Toutefois, l'ouverture des marchés de ventes des véhicules d'occasion sera autorisée tous les quinze (15) jours et soumise aux mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents. Le Premier ministre a décidé également de lever la mesure de limitation du temps d'activité à 21 heures, concernant les établissements exerçant les activités de commerce des appareils électroménagers, du commerce d'articles ménagers et de décoration, du commerce de literies et tissus d'ameublement, du commerce d'articles de sport, du commerce de jeux et de jouets, des lieux de concentration de commerces, des salons de coiffure pour hommes et pour femmes ainsi que des pâtisseries et confiseries. La mesure de limitation des activités des cafés, restaurants et fast-food à la vente à emporter uniquement, est aussi levée, selon le communiqué des services du PM, qui souligne que cette mesure demeure soumise au dispositif préventif d'accompagnement, devant être mis en place par les commerçants concernés. Par ailleurs, le Premier ministre a décidé l'ouverture "progressive et contrôlée" des stations thermales et des centres de thalassothérapie, à l'exception des bains collectifs et ce, travers les protocoles sanitaires qui leur sont dédiés et adaptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus.

Reprise des activités hôtelières

En outre, il a été décidé la reprise de l'ensemble des activités hôtelières publiques et privées, à l'exception des célébrations de cérémonies et de fêtes et ce, dans le respect des protocoles sanitaires qui leur sont dédiés et adaptés par le comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus. Sur ce point, le communiqué rappelle que l'activité d'hébergement et des dortoirs demeure limitée à 50% des capacités d'accueil et dans le strict respect des mesures de prévention et de protection sanitaires. Concernant les marchés ordinaires et les marchés hebdomadaires, le Premier ministre a décidé de proroger les mesures applicables sur ces lieux se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection sanitaires ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

ENTRETIENS TEBBOUNE-PARTIS POLITIQUES:

UNE RÉELLE VOLONTÉ DE BÂTIR L'ALGÉRIE NOUVELLE

Ces rencontres "reflètent une réelle volonté politique de la part du président de la République à associer l'ensemble des acteurs à l'édification de l'Algérie nouvelle, dans un cadre de la transparence et la probité", a souligné M. Ferhat sur les ondes de la Radio nationale. A ce titre, le président du Conseil constitutionnel a estimé que l'édification de l'Algérie nouvelle "requiert la conjugaison des efforts de tout un chacun, le soutien du Pré-

sident Tebboune et le placement de l'intérêt du pays au dessus de toute autre considération, afin de dépasser la conjoncture économique et faire face aux défis régionaux et internationaux". Ce projet de texte de loi apporte "des garanties procédurales à même d'offrir des solutions efficaces pour rompre avec les pratiques du passé et éviter les dérapages qu'avait connus notre pays", a-t-il aussi rappelé. Les nouvelles prérogatives conférées à l'Autorité nationale indé-

pendante des élections (ANIE). Il a précisé, dans ce sens, que l'objectif de l'avant-projet de loi organique portant régime électoral "est de concrétiser le contenu de la nouvelle Constitution en termes d'impératifs d'une transparence totale du processus électoral, de véritable égalité homme-femme et d'association officielle des jeunes dans la vie politique".

Importation de voitures

OCTROI DE 9 AUTORISATIONS TEMPORAIRES

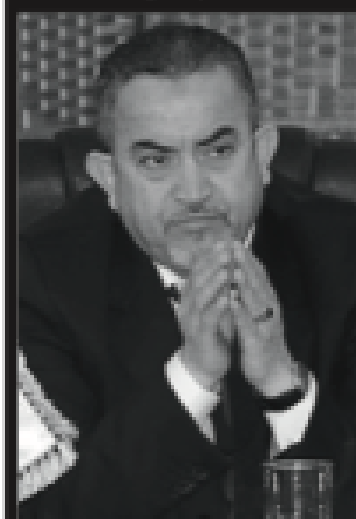
Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a affirmé lundi à Guelma que "9 autorisations temporaires d'importation de voitures ont été accordées jusqu'à présent, l'opération reste ouverte et le nombre des autorisations peut augmenter".



Dans une conférence de presse animée en marge de sa visite de travail dans la wilaya, le ministre a indiqué que "l'opération de réception des dossiers des postulants à l'importation de voitures n'a pas été limitée dans le temps, ni par un nombre donné de concessionnaires", ajoutant que "l'opération reste ouverte à tous ceux capables d'honorer les conditions organisationnelles liées à cette activité". Le ministre a également déclaré que ceux qui obtiennent ces autorisations temporaires sont tenus de présenter des dossiers de base pour obtenir, dans une seconde phase, l'agrément final leur permettant d'importer les voitures, ajoutant qu'il n'était pas possible d'imposer aux concessionnaires "une date fixe" pour apporter les voitures qui se fera, a-t-il noté, en fonction des capacités financières et des relations de chaque concessionnaire avec le constructeur qu'il représente. Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham avait, lors d'un entretien accordé dimanche à la revue "Indipress", que la liste des concessionnaires retenus dans le cadre de l'importation de véhicules neufs sera révélée "assez bientôt" à l'opinion publique, une liste qui inclura d'autres concessionnaires autres les sept ayant déjà reçu leurs autorisations provisoires. Le ministre a expliqué

aussi que les marques étrangères n'étaient pas exclues "à condition qu'elles trouvent un algérien résidant comme concessionnaire et non pas associé". S'agissant des conditions énoncées par le cahier des charges, M. Aït Ali Braham a nié tout aspect "contraignant", expliquant que ces exigences visaient à assurer un service de qualité. "Nous avons décidé de limiter certaines dispositions à certains modèles seulement, notamment en ce qui concerne les quatre airbags qu'on a imposés pour les véhicules de haut de gamme seulement. Selon lui, la concession exclusive à partir de la maison mère a été incluse dans le nouveau cahier des charges pour éviter que des concessionnaires revendeurs dans leur pays alimentent des revendeurs en Algérie. De plus, a-t-il dit, cette disposition permettra d'empêcher les concessionnaires nationaux de s'approvisionner sur des stocks "morts" des différents marchés du monde, "sans aucune garantie". Le ministre de l'Industrie a inspecté durant sa visite dans cette wilaya l'usine de production de levure à Bouchegouf, l'entreprise des cycles et motos (Cyema) et la zone industrielle Dhran Lahrech dans la commune de Belkheir et a suivi au siège de la wilaya un exposé sur le foncier industriel et les zones d'activités.

Le ministre des Ressources en eau reçoit une délégation de l'UNPE



Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki a reçu, à Alger, une délégation de l'Union nationale du patronat et des entrepreneurs (UNPE), conduite par M. Meliani Mohamed Yazid, indique un communiqué du ministère. Le ministre a souligné, lors de cette rencontre tenue au siège du ministère, la nécessité de renforcer et activer la coordination entre les deux parties pour réaliser le développement durable dans le secteur des ressources en eau ainsi que le recours aux compétences nationales en vue de développer l'économie nationale", précise la même source. Il a mis l'accent sur "l'importance de l'investissement dans la promotion de l'innovation et l'exploration des voies et moyens à même de réaliser l'économie d'eau". Les deux parties ont souligné "la nécessité de recourir aux jeunes à recruter aux sein des différentes entreprises, ainsi que l'organisation de rencontres périodiques entre le ministère et l'UNPE, et ce, dans le cadre de l'exploration continue de solutions économiques à cristalliser dans le développement du secteur des ressources en eau".